



Langue : Français

Original : Anglais

## FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

**PROJET :**      **Projet d'appui à la compétitivité et à la création d'emplois**

**PAYS :**        **République du Malawi**

---

### RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET

Novembre 2011

<b>Équipe d'évaluation</b>	<p><b>Chef d'équipe</b> : M. R. Besong, Ingénieur supérieur infrastructure rurale, OSHD 1</p> <p><b>Membres de l'équipe</b> : M. I. Budali, Spécialiste principal protection sociale, KEFO/OSHD1 Mme J. Nzeyimana, Spécialiste principale microfinance /OSHD1 M. J. R. Banda, Chargé d'investissement, MWFO/OPSM.5 M. A. Kabungo, Analyste financier consultant, OPSM.1 Mme L. Picard, Chargé d'investissement principal, OPSM.4 M. V. Kisyombe, Agroéconomiste, MWFO/OSAN.3 M. F. Kamanga, Chargé de gouvernance, MWFO/OSGE M. D. Goyal, Coordonnateur régional gestion financière, ORPF.2 M. B. Abdulai, Spécialiste en passation des marchés, OSHD.0 M. E. Chisesa, Assistant passation des marchés, MWFO</p> <p><b>Chef de division sectoriel</b> : Mme Ginette NZAU-MUTETA, Chef de division, OSHD.1 <b>Directrice sectorielle</b> : Mme Agnes SOUCAT, Directrice, OSHD <b>Directeur régional</b> : M. Chiji OJUKWU, Directeur, ORSB</p>
<b>Pairs évaluateurs</b>	<p>M. D. Ihedioha, Spécialiste principal agro-industrie, OSAN M. J. Muvawala, Economiste principal éducation, OSHD M. K. Lumbila, Économiste supérieur, OSGE Mme A. Hamza, Spécialiste supérieure genre, OWAS M. JM. Meng Lihinage, Agroéconomiste principal, OSAN M. E. Kanonda, Analyste financier supérieur, ZAFO M. J. Chianu, Agroéconomiste principal, OSAN Mme K. Farran, JP, OSHD</p>

---

## TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations .....	i
Résumé du projet .....	iv
Cadre logique axé sur les résultats.....	vi
Calendrier du projet .....	10
<b>I. AXE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION .....</b>	<b>1</b>
1.1. Liens entre le projet et la stratégie et les objectifs du pays.....	1
1.2. Justification de l'intervention de la Banque.....	2
1.3. Coordination des bailleurs de fonds.....	3
<b>II. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
2.1. Composantes du projet.....	4
2.2. Solution technique retenue et autres options envisagées .....	6
2.3. Nature du projet .....	7
2.4. Coût et modalités de financement du projet .....	7
2.5. Zone et population visées par le projet .....	9
2.6. Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet .....	9
2.7. Expérience du Groupe de la Banque, leçons prises en compte dans la conception du projet .....	10
2.8. Indicateurs clés de performance.....	11
<b>III. FAISABILITÉ DU PROJET .....</b>	<b>11</b>
3.1. Performance économique et financière.....	11
3.2. Impacts environnementales et sociales .....	12
<b>IV. MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>15</b>
4.1. Modalités d'exécution.....	15
4.2. Suivi .....	19
4.3. Gouvernance .....	20
4.4. Durabilité .....	21
4.5. Gestion des risques .....	22
4.6. Gestion du savoir .....	23
<b>V. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET CONFORMITÉ .....</b>	<b>23</b>
5.1 Instrument juridique.....	23
5.2 Conditions préalables à l'intervention de la Banque .....	23
5.3. Conformité aux politiques de la Banque.....	24
<b>VI. RECOMMANDATION .....</b>	<b>24</b>
Annexe I : Indicateurs Socio-économiques Comparatifs.....	25
Annexe II : Opérations du Groupe de la Banque au Malawi .....	26
Annexe III : Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement au Malawi .....	27
Annexe IV : Carte de la République du Malawi.....	29

### Équivalences monétaires

*Au mois de septembre 2011*

1 UC	=	241,129 MWK
1 USD	=	167,80 MWK
1 UC	=	1,60936 USD

### Année budgétaire

1<sup>er</sup> juillet – 30 juin

### Poids et mesures

1 tonne métrique	=	2 204 livres (lbs)
1 kilogramme (kg)	=	2,200 lbs
1 mètre (m)	=	3,28 pieds (ft)
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce (")
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

### Sigles et abréviations

AT	Assistance technique
B2B	Relations Inter-entreprises
BESTAP	Projet d'assistance technique pour l'amélioration de l'environnement entreprises
BM	Banque mondiale
DfID	Département du développement international (Royaume-Uni)
DSP-I	Document de stratégie pays intérimaire
DSP-R	Document de stratégie pays axé sur les résultats
FAD	Fonds africain de développement
FAPA	Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique
GoM	Gouvernement du Malawi
Ha	Hectares
HEST	Enseignement supérieur, science et technologie
IF	Institutions financières
ITAP	Projet d'ajustement du secteur industriel et du commerce
MEPC	Conseil de promotion des exportations du Malawi
MGDS	Stratégie pour la croissance et le développement au Malawi
MIPA	Agence de promotion de l'investissement du Malawi
MITC	Centre d'investissement et de commerce du Malawi
MK	Kwacha du Malawi
MoIT	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MWFO	Bureau extérieur de la BAD au Malawi
NBS	Société nationale de construction
NSO	Office national de la statistique
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

PFEM	Gestion financière et économique publique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPD	Dialogue public – privé
PSD	Développement du secteur privé
PSO	Opérations du secteur privé
RAP	Rapport d'achèvement de projet
RBM	Banque centrale du Malawi
RNB	Revenu national brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SETFI	Institut de formation et de financement des petites entreprises
SMT	Stratégie à moyen terme
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TM	Tonnes métriques
UC	Unité de compte
UE	Union européenne
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

## Fiche du prêt

### Informations sur le client

---

**EMPRUNTEUR** : **République du Malawi**  
**ORGANE D'EXÉCUTION** : **Ministère de l'Industrie et du Commerce**

### Plan de financement

---

Source	Montant (UC)	Instrument
FAD	10 millions	Prêt
GoM	1,18 million	Fonds de contrepartie
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>11,18 millions</b>	

### Informations clés sur le financement de la Banque

---

Monnaie de prêt	UC
Commission d'engagement	0,50% (50 points de base)
Autres frais	0,75% (commission de service)
Échéance	50 ans
Différé d'amortissement	10 ans
VAN (scénario de base)	5,8 millions d'USD
TRE (scénario de base)	20%
VAN	216 000 USD
TRF	11%

*\*le cas échéant*

### Calendrier – Étapes principales (prévues)

---

Approbation de la note conceptuelle	Septembre 2011
Approbation du projet	Décembre 2011
Entrée en vigueur	Mars 2012
Achèvement	Décembre 2016
Dernier décaissement	Décembre 2017

## *Résumé du projet*

*Aperçu du projet* : Le Projet d'appui à la compétitivité et à la création d'emplois appelle une collaboration entre le secteur public et le secteur privé pour l'amélioration de la compétitivité du secteur privé, en vue de promouvoir une croissance et un développement économique largement répartis, une diversification des exportations et la création d'emplois. Les résultats stratégiques du projet se présentent comme suit : a) accroissement du volume de crédit privé consenti par les banques commerciales, de 8.9% en 2009 à 12% en 2016, pour lever la principale entrave au développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) au Malawi ; b) diversification accrue des exportations, avec une augmentation du pourcentage d'exportation de produits non-traditionnelles par rapport aux exportations totales, de 10.7% en 2009 à 14% en 2016 et une réduction de la dépendance vis-à-vis du tabac, principal produit d'exportation ; et c) développement des MPME et augmentation du nombre d'emplois dans le secteur privé structuré, par 2.000 (y compris 50% femme et 25% jeunes) et augmentation de 15% du revenu des exploitants agricoles les zones cibles (y compris 50% femmes et 15% jeunes) en 2016. Ces résultats contribueront à la réduction de la pauvreté et à la vulnérabilité aux chocs socioéconomiques au Malawi. Le coût total du projet s'élève à 11,18 millions d'UC sur une période de cinq ans.

*Participation du bénéficiaire* : L'identification, la préparation et l'évaluation du projet se sont déroulées dans le cadre d'une large consultation des parties prenantes, et sa conception a été l'aboutissement d'un processus participatif. Des institutions du secteur public, des opérateurs du secteur privé, des institutions financières, la société civile et d'importants partenaires au développement ont été consultés à toutes les étapes de la préparation du projet, en vue de tenir compte de leurs points de vue lors de sa conception. Ces parties prenantes seront également associées à la mise en œuvre du projet de différentes manières, notamment pour les activités de suivi et en tant que prestataires de services.

*Justification du projet* : Le Malawi fait face à des défis de taille pour promouvoir une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté. Les MPME, qui jouent un rôle important dans le développement socioéconomique du pays, sont surtout confrontées à un faible accès au crédit, à la rareté des devises et à la faiblesse des compétences entrepreneuriales. L'appui proposé par la Banque devrait permettre de lever ces obstacles, favoriser la création d'emplois dans le secteur privé, et contribuer à la réduction de la pauvreté.

*Valeur ajoutée de la Banque* : Dans sa réponse à la demande du gouvernement du Malawi, la Banque concentre son intervention sur un secteur qui reçoit beaucoup moins d'aide de la part des bailleurs de fonds (tout juste 1 % en 2010), par rapport aux autres secteurs. De même, le projet contribuera directement à la mise en œuvre de la Stratégie pour la croissance et le développement du Malawi (MGDS), qui accorde une priorité au développement du secteur privé pour une croissance économique durable dans le pays. Le projet offrira au Malawi la possibilité d'obtenir d'autres interventions dans des domaines prioritaires de la Stratégie à moyen terme de la Banque. Le projet comporte des activités de renforcement des capacités institutionnelles, pour l'amélioration de la gouvernance et le développement des compétences entrepreneuriales en relation avec les actions de la Banque en matière d'enseignement supérieur, de science et de technologie (HEST).

*Gestion du savoir* : Le processus de suivi & évaluation du projet comportera une activité de suivi de la mise en œuvre par l'équipe de gestion et la Banque, ainsi que d'une

activité de suivi participatif de la part des parties prenantes des secteurs tant public que privé. Le projet tirera des enseignements dignes d'intérêt pour les pouvoirs publics, le secteur privé, les partenaires au développement et d'autres parties prenantes. Les principaux processus de création de savoir prévus au titre du projet sont notamment les enquêtes de base, les discussions thématiques de groupe, des entretiens approfondis, une enquête par sondage sur la main-d'œuvre, des revues du projet à l'occasion de réunions de parties prenantes, une étude d'impact et l'évaluation finale du projet.

### Cadre logique axé sur les résultats

<b>Pays et titre du projet:</b> MALAWI – Projet d'appui à la compétitivité et à la création d'emplois <b>Objet du projet :</b> Améliorer les capacités et la compétitivité du secteur privé, diversifier davantage les exportations et créer plus d'emplois						
CHAÎNE DE RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			Moyens de vérification	RISQUES / MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur (dont CSI)	Référence	Cible		
IMPACT	Réduire la pauvreté au Malawi par une croissance économique durable favorable aux pauvres et tirée par le secteur privé	Prévalence de la pauvreté au Malawi  RNB par habitant	40% en 2009  290 USD en 2008	30% en 2020.  350 USD à l'horizon 2020.	Rapport sur le développement humain. Statistiques BAD	
	<b>Résultat 1.</b> Accroître le volume de crédit consenti aux MPME par les banques commerciales	Ratio crédit privé / PIB pour les banques commerciales	8,9% en 2009	12% à l'horizon 2016.	Rapports BM/SFI	<b>Risque :</b> La mauvaise mise en œuvre des activités de subvention de contrepartie pour l'innovation financière pourrait ne pas apporter des changements à l'octroi de crédit aux MPME <b>Mesure d'atténuation :</b> l'AT et le groupe de parties prenantes seront utilisés pour assurer l'engagement des banques commerciales à innover et accroître les prêts aux MPME.
	<b>Résultat 2.</b> Diversification accrue des exportations	Pourcentage des exportations non traditionnelles dans le total des exportations (exportations traditionnelles : tabac, thé, sucre et coton)	10,7% in 2009	14% à l'horizon 2016.	Statistiques sur le commerce, NSO.	<b>Risque :</b> Faible priorité accordée au développement des cultures d'exportation non traditionnelles <b>Mesure d'atténuation :</b> Le projet comporte des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation destinées à promouvoir le développement des chaînes de valeur non traditionnelles de l'agro-industrie
	<b>Résultat 3.</b> Accroissement du volume d'exportation des légumineuses	Volume d'exportation de légumineuses (pois d'Angole)	220 000 t en 2010	300 000 t en 2016	Statistiques sur le commerce, NSO	<b>Risque :</b> -Variabilité du climat -Fluctuation des prix mondiaux des produits de base agricoles <b>Mesure d'atténuation :</b>

	<b>Résultat 4</b> Réduction des importations d'huile comestible	Valeur des importations d'huile comestible (soja)	18 millions d'USD en 2010	9 millions d'USD en 2016	Statistiques sur le commerce, NSO	-Promouvoir, au titre du projet, des variétés de semences à maturation rapide et plus résistantes à la sécheresse - Explorer de nouveaux marchés - Promouvoir la flexibilité des exploitants agricoles, pour répondre à la fluctuation des prix par une substitution des cultures
PRODUITS	<b>Composante 1</b> 1.1. Réalisation de travaux de recherche sur les politiques et préparation de notes d'orientation pour la réforme structurelle ; 1.2 Renforcement des institutions du secteur public pour appuyer le développement du secteur privé ; 1.3 Renforcement des MPME avec des relations entre entreprises (B2B)  1.4 Appui aux MPME par des conseils et le mentorat 1.5 Création d'emplois durables par les MPME  1.6 Sensibilisation des collectivités locales sur les questions de genre  1.7 Appui à l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité homme-femme et l'autonomisation économique des femmes	1.1 Nombre de nouveaux travaux de recherche sur les politiques 1.2 Nombre d'agents de MoIT, SETFI et MITC formés aux questions liées au développement du secteur privé et aux MPME 1.3 Nombre de relations B2B établies 1.4 Nombre de MPME ayant bénéficié des services de mentorat et de conseil au titre du projet 1.5 Nombre d'emplois durables créés par les MPME ayant bénéficié de l'établissement de relations B2B au titre du projet  1.6 Nombre de districts sensibilisés au titre du projet  1.7 Nombre de plans d'action pour l'autonomisation préparés au titre du projet	1.1 Néant au démarrage du projet (M+0) 1.2 Cinq à M+0 1.3 Néant à M+0  1.4 Néant à M+0  1.5 Néant à M+0  1.6 Néant à M+0  1.7 Néant à M+0	1.1 Réalisation d'au moins 5 études stratégiques sur le secteur privé d'ici fin 2015; 1.2 Au moins 35 agents de MoIT, SETFI et MITC formés (50% de femmes) à l'horizon 2014. 1.3 Établissement d'au moins 160 relations B2B (dont au moins 50% de MPME appartenant à des femmes) à l'horizon 2014 1.4 Au moins 50 MPME (35% dirigés ou appartenant à des femmes) auront bénéficié de conseils et de mentorat à l'horizon 2015 1.5 Création d'au moins 2 000 emplois durables (dont 50% pour les femmes et 25% pour les jeunes) à l'horizon 2016 1.6 Au moins 10 districts sensibilisés à l'horizon 2015.  1.7 Un plan d'action pour l'autonomisation élaboré à l'horizon 2014.	Rapports d'activité trimestriels du projet; Rapports annuels ; Revue à mi-parcours	<b>Risque</b> : Sélection inefficace des MPME pour le projet <b>Mesure(s) d'atténuation</b> : Un groupe de parties prenantes issues du secteur public et du secteur privé aideront l'équipe d'exécution du projet à choisir les MPME qui bénéficieront de l'appui du projet
	<b>Composante 2</b>  2.1 Augmentation du revenu des exploitants agricoles par le développement des chaînes de valeur	2.1.1 % d'augmentation du revenu de 2 000 producteurs existants de légumineuses dans les zones cibles ;  2.1.2 % d'augmentation du revenu de 5 000 nouveaux producteurs légumineuses	2.1.1 Zéro % à M+0  2.1.2 Zéro % à M+0  2.1.3 Zéro % à M+0	2.1.1 Au moins 15% d'augmentation du revenu de 20 000 producteurs existants de légumineuses dans les zones cibles (dont 50% pour les femmes et 25% pour les jeunes); à l'horizon 2016 2.1.2 Au moins 25% d'augmentation du revenu de 5 000 nouveaux producteurs	Rapports d'activité trimestriels du projet; Rapport annuel P SDP	<b>Risques</b> : 1. Les exploitants agricoles ne reçoivent pas un prix juste pour leurs produits, à cause du manque d'information sur les marchés 2. Les banques commerciales n'octroient pas de crédit suffisant aux MPME, à cause de mauvaises pratiques commerciales

<p>stratégiques par des approches inclusives</p> <p>2.2 Accès des MPME au crédit facilité par des pratiques financières novatrices</p>	<p>2.1.3 % d'augmentation du revenu de 40 000 producteurs existants d'huile comestible dans les zones cibles</p> <p>2.1.4 % d'augmentation du revenu de 10 000 nouveaux producteurs d'huile comestible</p> <p>2.1.5 Nombre de coopératives de producteurs de pois d'Angole / soja créées au titre du projet</p> <p>2.2.1. Nombre de banques commerciales ayant développé des pratiques novatrices en matière d'octroi de prêt, au titre du projet</p> <p>2.2.2 Nombre de MPME ayant accédé au crédit par des pratiques novatrices en matière d'octroi de prêt, au titre du projet</p>	<p>2.1.4 Zéro % à M+0</p> <p>2.2.5 Zéro % à M+0</p> <p>2.2.1 Néant à M+0</p> <p>2.2.2 Néant à M+0</p>	<p>de légumineuses dans les zones cibles (dont 50% pour les femmes et 25% pour les jeunes) à l'horizon 2016</p> <p>2.1.3 Au moins 15% d'augmentation du revenu de 40 000 producteurs existants d'huile comestible dans les zones cibles (dont 50% pour les femmes et 25% pour les jeunes) à l'horizon 2016</p> <p>2.1.4 Au moins 25% d'augmentation du revenu de 10 000 nouveaux producteurs d'huile comestible dans les zones cibles (dont 50% pour les jeunes) à l'horizon 2016</p> <p>2.1.5 Création d'au moins 10 coopératives.</p> <p>2.2.1 Au moins 6 des 10 principales banques commerciales développent des pratiques novatrices en matière d'octroi de prêt à l'horizon 2014.</p> <p>2.2.2 Au moins 50 MPME ont accès au financement à long terme grâce à des pratiques novatrices en matière d'octroi de prêt (au moins 35% dirigés par des femmes et 25% par des jeunes) à l'horizon 2014</p>		<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <p>1. La communication dans les chaînes de valeur sera renforcée au titre du projet, afin d'améliorer les informations sur les marchés pour toutes les parties prenantes de la chaîne</p> <p>2. Des services de mentorat et de conseils seront fournis à des MPME choisies pour une longue durée, afin de réduire un tel risque.</p>
<p><b>Composante 3</b> Mise en œuvre efficace et efficiente du projet</p>	<p>Exécution du projet et établissement de rapports ;</p> <p>Établissement de rapports sur la gestion financière et les comptes du projet</p>	<p>Néant à M+0</p> <p>Néant à M+0</p>	<p>Le comité de pilotage du projet se réunit régulièrement et suit l'application de ses résolutions</p> <p>Préparation de rapports d'activité trimestriels pour chaque trimestre; et toutes les réalisations et tous les résultats sont obtenus dans les délais cibles</p> <p>Présentation dans les délais de rapports d'audit valables établis selon les procédures de la Banque</p>	<p>Rapports d'activité trimestriels du projet; Rapport annuel P SDP</p>	<p><b>Risque :</b> Coordination inefficace de la grande équipe de direction du projet.</p> <p><b>Mesures d'atténuation :</b> Le renforcement des capacités de MoIT réduira un tel risque.</p>

**Composante 1 : Renforcement des capacités***Sous-composante 1.1: Renforcement des capacités institutionnelles*

- Renforcer les capacités de MoIT en matière de recherche sur les politiques et de réforme ;
- Formation du personnel de MoIT, SETFI et MITC ;
- Réalisation d'une enquête de base
- Réalisation d'une enquête par sondage sur la main-d'œuvre ; Sensibilisation des collectivités locales sur les questions de genre ; Appui à l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité homme-femme et l'autonomisation économique des femmes

*Sous-composante 1.2: Développement des compétences entrepreneuriales*

- Développement des relations commerciales entre les MPME et les grandes entreprises
- Services de mentorat et de conseils de longue durée pour les MPME

**Composante 2 : Développement des chaînes de valeur stratégiques et accès au crédit***Sous-composante 2.1 : Chaînes de valeur :*

- Organiser les groupes de producteurs en coopératives
- Procéder à la sélection de sous-projets de développement novateur des chaînes de valeur
- Promouvoir les chaînes de valeur par la facilitation et l'assistance technique
- Améliorer les informations sur le marché et identifier de nouveaux marchés extérieurs pour les légumineuses
- Ajouter de la valeur aux coopératives par la promotion de sous-projets de transformation, de conditionnement et de commercialisation des produits

*Sous-composante 2.2 : Accès au crédit*

- Encourager les banques commerciales à développer des pratiques novatrices en matière de prêt
- Suivre l'application des pratiques novatrices en matière de prêt choisies pour bénéficier de l'appui du projet

**Composante 3 : Gestion du projet**

- Mener les activités de mise en œuvre et de gestion financière du projet
- Préparer et soumettre tous les rapports du projet dans les délais prévus

**Apports :****Sources de financement du projet (millions d'UC) :**

FAD	10
Gvt du Malawi	1,18
<b>Coût total</b>	<b>11,18</b>



# **RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BAD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIFS A UNE PROPOSITION DE PRET EN FAVEUR DE LA RÉPUBLIQUE DU MALAWI POUR LE PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE ET A LA CREATION D'EMPLOIS**

La direction soumet le rapport et la recommandation suivants relatifs à une proposition de prêt du FAD d'un montant de 10,00 millions d'UC pour financer le Projet d'appui à la compétitivité et à la création d'emplois en République du Malawi.

## **I. AXE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION**

### ***1.1. Liens entre le projet et la stratégie et les objectifs du pays***

**1.1.1 La Stratégie pour la croissance et le développement au Malawi (MGDS) (2006 - 2011) envisage la perspective d'une croissance tirée par le secteur privé au Malawi sous le Pilier II « Croissance économique durable ».** La MGDS vise également à transformer le Malawi de pays importateur net en pays exportateur net. Cet objectif se décline à travers cinq thèmes i) croissance économique durable ; ii) développement social ; iii) protection sociale ; iv) développement des infrastructures et v) bonne gouvernance. La MGDS II (2012 – 2016), dont la validation est prévue en 2012, reprend les mêmes axes prioritaires que la MGDS I (2006 – 2011). Les autres stratégies connexes comprennent la Stratégie de développement du secteur financier approuvée récemment par le gouvernement du Malawi (GOM).

**1.1.2 Le projet FAD proposé est en conformité avec les documents et stratégies cités ci-dessus ainsi qu'avec la Stratégie à moyen terme de la Banque (2008 – 2012) qui accorde la priorité au développement du secteur privé et au développement des compétences, à travers l'enseignement supérieur, la science et la technologie.** La composante du projet envisagé concernant l'accès au financement cadre également avec la stratégie de la Banque relative aux opérations du secteur privé (PSO) et avec le plan d'activités pour un soutien accru aux entreprises privées pour leur faciliter l'accès au financement. L'objectif global du projet envisagé est de développer le secteur privé au Malawi à un niveau opérationnel en renforçant le socle de MPME ; les interventions liées aux projets visent à améliorer la base de compétences entrepreneuriales des MPME pour leur ouvrir l'accès à de nouveaux marchés, consolider et étendre les chaînes de valeur sur les marchés existants, renforcer l'infrastructure commerciale et améliorer la qualité des prestations des institutions fournissant un appui au secteur privé. Ces institutions participent au développement du secteur privé en mettant à sa disposition de la main-d'œuvre qualifiée et en formant les opérateurs du secteur dans le but d'améliorer leurs compétences notamment à travers les institutions d'enseignement technique, de formation professionnelle et à la création d'entreprise (TEVET) et d'enseignement supérieur, de science et de technologie (HEST).

**1.1.3 Le projet est conforme aux priorités du Document de stratégie pays intérimaire du Malawi (DSP-I) pour la période de 2011 à 2012.** Les piliers du DSP-I portent sur a) l'amélioration des infrastructures (Pilier I) ; et b) l'accélération du développement du secteur privé (Pilier II) comme priorités essentielles pour le gouvernement et la Banque. Le Projet entre dans le cadre du Projet de développement du secteur privé qui fait partie du programme de prêt du FAD XII pour le Malawi.

## **1.2. Justification de l'intervention de la Banque**

**1.2.1 Les récentes études menées sur le secteur privé au Malawi ont mis en relief un certain nombre de facteurs microéconomiques et macroéconomiques qui freinent le développement du secteur privé du Malawi et limitent sa capacité à appuyer la croissance des entreprises et la création d'emplois.** Selon l'Enquête de 2010 sur le climat des affaires au Malawi ; l'étude de l'intégration financière axée sur l'offre au Malawi de 2009 ; l'étude sur les « Compétences pour le développement du secteur privé » menée par le MWFO de la Banque en 2009 ; et le rapport Doing Business 2010 sur le Malawi, les difficultés rencontrées par les MPME en particulier sont : l'accès insuffisant au financement, l'insuffisance de devises, l'accès insuffisant à des terrains viabilisés, le faible niveau de compétences entrepreneuriales, la faible qualité des produits et services, la mauvaise qualité des infrastructures (énergie, transport et TIC) ainsi que l'absence d'un Bureau d'évaluation du crédit fonctionnel. En dépit des lents progrès accomplis, le gouvernement du Malawi a initié un certain nombre de réformes visant à remédier à certains de ces problèmes. La loi portant création d'un Bureau d'évaluation du crédit (CRB) a déjà été adoptée par le parlement et une entreprise kényane a été identifiée pour gérer le premier bureau d'évaluation du crédit agréé en vertu de cette loi. L'appui envisagé de la Banque visera le développement des MPME et aura en particulier pour but d'apporter des solutions aux problèmes de l'accès insuffisant au financement et au faible niveau de compétences entrepreneuriales. Des informations détaillées concernant la situation des MPME dans le secteur privé au Malawi et les obstacles principaux à leur développement sont fournies à l'Annexe technique C1.

**1.2.2 La réponse de la Banque à la demande formulée par le gouvernement du Malawi consiste à concentrer son intervention dans un secteur qui reçoit beaucoup moins de soutien de la part des donateurs (seulement 1 % en 2010)<sup>1</sup> par rapport aux autres secteurs.** Le secteur privé, et en particulier les MPME, a été reconnu par l'ensemble des donateurs et par le gouvernement du Malawi comme étant le moteur de la croissance, un facteur nécessaire pour maintenir la forte croissance économique observée au Malawi ces dernières années. La Banque apportera ainsi une plus grande valeur ajoutée en ciblant ses interventions sur le développement du secteur privé au Malawi, à travers le Projet envisagé. Le projet vise également à faire émerger une masse critique de MPME, qui emploient actuellement environ 5 travailleurs chacune, pour en faire des MPME employant plus de 25 travailleurs chacune, en développant leurs compétences entrepreneuriales et en leur facilitant l'accès au financement.

**1.2.3. Le projet envisagé mettra en œuvre et renforcera les axes prioritaires définis dans le programme de développement du Malawi et facilitera les interventions futures dans le pays dans des domaines clés de la Stratégie à moyen terme de la Banque.** Le projet vise également le renforcement des capacités institutionnelles, qui contribuera aux efforts de gouvernance et à créer un environnement plus favorable pour permettre aux entreprises d'exercer leurs activités et se développer de façon durable. Le projet comprend aussi des activités de développement des compétences en matière d'entrepreneuriat et établit des liens avec les efforts de développement de la Banque en matière d'enseignement technique, professionnel et à l'entrepreneuriat (TEVET) et dans le secteur de l'enseignement supérieur, science et technologie (HEST). Le projet préparera également le terrain pour les opérations du secteur privé de la Banque en renforçant la capacité des institutions financières (IF) à fournir des services aux MPME au Malawi.

---

<sup>1</sup> Malawi : Rapport d'achèvement du RBCSP 2010, §5.3.8.

### 1.3. Coordination des bailleurs de fonds

1.3.1. Le Malawi a élaboré une **Stratégie d'aide au développement (DAS) qui s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie pour la croissance et le développement du Malawi (MGDS)**. La DAS définit la politique et les stratégies destinées à accroître l'efficacité et l'efficacité dans la mobilisation et l'utilisation de l'aide au développement afin de réaliser les résultats en matière de développement définis dans la MGDS. Les principaux partenaires au développement contribuant au développement du secteur privé au Malawi sont le PNUD, l'Union européenne (UE), la Banque mondiale (BM), le Département pour le développement international du Royaume Uni (DfID) et le gouvernement américain (USAID). L'Annexe technique A décrit de façon détaillée leurs initiatives en matière de développement. La situation de la coordination du Secteur privé et celui d'Agriculture est résumée dans le Tableau 1.1.

Tableau 1.1: Coordination des bailleurs de fonds dans le Secteur Privé et celui d'Agriculture

	Secteur ou sous-secteur	Taille			
		% du PIB	% Export	% Main d'oeuvre	
	Secteur Privé	2.1	n/a	n/a	
	Agriculture	39	80	85	
	Acteurs – Dépenses Annuelles Publiques (moyennes 2008 à 2010)				
	Gouvernement	BAD	Banque Mondiale	USAID	UE
UC (m)	9.27	5.97	2.05	8.26	4.54
%	30.81	19.84	6.80	27.47	15.08
	Niveau de coordination des bailleurs de fonds				
	Existence des groupes de travail thématique				Oui
	Existence d'une approche sectorielle dans le Secteur privé				Non
	Rôle de la BAD dans la coordination des Bailleurs de fond				Membre

1.3.2 **Conformément à la Politique et Stratégie de développement du secteur privé, le gouvernement a créé un certain nombre de forums au Malawi qui ont pour but de faciliter la coordination dans le secteur.** Ce sont : le Forum de dialogue secteur public-secteur privé (PPD), le Groupe de travail sectoriel sur le commerce et l'industrie (SWG), le Groupe de travail technique (TWG) sur le développement de l'industrie et des micro-petites et moyennes entreprises (MPME) ; le Groupe de travail national sur la politique en matière de commerce et le Groupe de travail des donateurs pour le développement du secteur privé au Malawi, qui regroupe les principaux donateurs et partenaires au développement présents dans le pays (§1.3.1). L'organisation du secteur privé est un chantier en cours : le Groupe de travail sectoriel sur le commerce et l'industrie (SWG) a été mis sur pied en septembre 2011. La réforme de la politique de développement du secteur privé et les activités de développement de l'entrepreneuriat dans les MPME menées dans le cadre du projet envisagé faciliteront et éclaireront les activités du Groupe de travail sectoriel sur le commerce et l'industrie, dirigé par le ministère de l'Industrie et du Commerce. L'Annexe technique A fournit de plus amples renseignements sur les activités des partenaires au développement au Malawi.

## II. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1. Composantes du projet

2.1.1. **Le but sectoriel du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté au Malawi par la promotion d'une croissance économique durable favorable aux pauvres et du progrès socio-économique tiré par le secteur privé.** L'objectif du projet est d'améliorer les capacités et la compétitivité du secteur privé et de mieux diversifier les exportations et favoriser la création d'emploi.

2.1.2 Le projet comprend 3 composantes et les principales activités au titre de chacune des composantes sont présentées au Tableau 2.1.

**Tableau 2.1**  
**Composantes du projet (coût en millions d'UC)**

N°	Nom de la composante	(UC)	Description de la composante
1	Renforcement des capacités	3,54	<p><i>Sous-composante 1.1 : Renforcement des institutions (1,89 UC)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités du ministère de l'Industrie et du Commerce, qui est le principal organe d'élaboration des politiques en matière de développement du secteur privé (PSD) au Malawi, par l'AT et la formation de 15 membres du personnel du ministère de l'Industrie et du commerce.</li> <li>- Formation de 35 membres du personnel du ministère de l'Industrie et du commerce, de SETFI et du MITC sur le développement des compétences en entrepreneuriat ;</li> <li>- mener une enquête de base</li> <li>- sensibiliser les communautés locales à l'égalité hommes-femmes</li> <li>- appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation économique des femmes, pertinent au Projet ; et</li> <li>- mener une enquête par sondage sur la main-d'œuvre.</li> </ul> <p><i>Sous-composante 1.2 : Développement des compétences en entrepreneuriat (1,65 UC)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer 160 liens interentreprises (B2B) entre les MPME et 16 grandes entreprises au Malawi, à travers l'attribution de subventions de contrepartie par voie de concours aux grandes entreprises en vue de fournir des services intégrés de promotion d'entreprise à des MPME sélectionnées par voie de concours ;</li> <li>- encadrer et accompagner 50 MPME, sur la base de subventions de contrepartie, pour des durées prolongées comprises entre 1 et 2 ans.</li> <li>- Les MPME se développent et créent 2 000 emplois durables (50 % occupés par des femmes et 25 % par des jeunes)</li> </ul>
2	Développement des chaînes de valeur stratégiques et accès au financement	6,59	<p><i>Sous-composante 2.1 : Compétitivité des chaînes de valeur stratégiques (5,00 UC)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les petits producteurs de pois d'Angole et de graine de soja en coopératives ;</li> <li>- effectuer une sélection et fournir un appui sur une base concurrentielle, à travers des subventions de contrepartie ; sous-projets novateurs de développement des chaînes de valeur du pois d'Angole et de la graine de soja ;</li> <li>- Promouvoir les chaînes de valeur du soja et du pois d'Angole par la facilitation directe et l'assistance technique ; l'Annexe technique C1 fournit des extraits de l'étude justifiant le choix de promouvoir le pois d'Angole et le soja.</li> <li>- Améliorer l'information sur les marchés, à travers des communications sur les chaînes de valeur et identifier 2 nouveaux marchés internationaux pour les légumineuses et des marchés nationaux compétitifs pour l'huile, le lait et les tourteaux de soja, à travers une étude de marché.</li> <li>- Identifier une troisième chaîne de valeur pour les huiles comestibles (huile de</li> </ul>

N°	Nom de la composante	(UC)	Description de la composante
			<p>tourneol, huile d'arachide ou autres), à travers une analyse de la chaîne des valeurs et promouvoir son développement.</p> <p><i>Sous-composante 2.2: Accès au financement (1,59 UC)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les banques commerciales, à travers des subventions de contrepartie, à développer des pratiques innovantes pour les prêts aux MPME ;</li> <li>- suivre la mise en œuvre de pratiques innovantes en matière de prêt et les variations des volumes de prêt aux MPME octroyés par les banques commerciales soutenues par le projet au moyen de subventions de contrepartie.</li> </ul>
3	Gestion du projet	1,05	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprendre l'exécution du projet (activités de passation des marchés, de décaissement et de gestion financière) ;</li> <li>- superviser toutes les activités du projet et préparer et soumettre tous les rapports de projet selon le calendrier.</li> </ul>

**2.1.3 Au titre de la composante du projet relative au renforcement des capacités, le personnel du ministère de l'Industrie et du Commerce recevra une formation dans les domaines suivants :** a) identification et classement par priorité des réformes des politiques de PSD ; b) conduite de 5 des travaux de recherche sur les politiques et élaboration de notes d'orientation afin de recommander des réformes des politiques ; c) facilitation des partenariats public-privé ; d) analyse des performances et de la compétitivité en matière d'exportation ; et e) sensibilisation à l'égalité hommes-femmes. Par ailleurs, le personnel du SETFI, du MITC et du ministère de l'Industrie et du Commerce seront formés au développement des liens interentreprises, au développement des chaînes de valeur et à l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). La formation et les services aux MPME porteront sur la gouvernance des entreprises, l'élaboration de plans d'activités, la comptabilité de base et la fourniture d'information sur les organismes de financement offrant différentes options de financement.

**2.1.4 Au titre de la composante du projet relative au développement des chaînes de valeurs, les chaînes de valeur du pois d'Angole et de soja seront développées.** Ces cultures ont été identifiées grâce à une analyse de la chaîne des valeurs effectuée en 2010, qui a identifié un culture d'exportation à haut potentiel (le pois d'Angole) et une culture de substitution aux importations à haut potentiel (le soja) – voir les Annexes techniques C2 et C3. La valeur financière du pois d'Angole par rapport à la culture traditionnelle (le maïs) est environ 2 à 3 fois supérieure, comme indiqué dans l'encadré 2 de l'Annexe technique C2. Au titre de la sous-composante relative au développement des chaînes de valeur stratégiques, les producteurs de pois d'Angole et de graine de soja seront ciblés dans les 10 districts de Mzimba, Kasungu, Ntchisi, Dowa, Lilongwe Rural, Dedza, Zomba Rural, Chiradzulu, Thyolo et Mulanje. 20 000 producteurs actuels et 5 000 nouveaux producteurs de légumineuses ainsi que 40 000 producteurs actuels et 10 000 nouveaux producteurs d'huiles comestibles seront ciblés dans ces districts. Les sous-projets innovants devant être soutenus dans le cadre du projet comprendront ceux portant sur la multiplication et la distribution des variétés de semences améliorées, l'amélioration des pratiques de gestion des sols et de l'eau, la transformation, le conditionnement et la commercialisation. Une assistance technique sera fournie à 10 coopératives de petits exploitants qui seront créées dans le cadre du projet. La situation du développement des coopératives au Malawi est décrite dans l'Annexe technique C1, §1.4. L'assistance technique portera également sur l'amélioration de la communication, le plaidoyer en faveur de l'appui des pouvoirs publics, la réduction des pertes après-récolte, les intrants, les techniques de transformation et de conditionnement, et la commercialisation. En outre, pour améliorer les retombées pour les intervenants sur la chaîne des valeurs, de

nouveaux marchés seront identifiés au moyen d'études de marchés et par l'organisation ou la participation à des salons professionnels.

**2.1.5 Les activités relevant de la sous-composante sur l'accès au financement viseront entre autres à encourager les banques commerciales au moyen de subventions de contrepartie qui financeront des activités novatrices.** Ces activités comprennent i) la création ou l'extension d'un département des MPME et la mise en place de meilleurs systèmes (par exemple, les évaluations des prêts basés sur les flux de trésorerie) ; ii) le développement de nouveaux produits destinés aux MPME (par exemple, les prêts basés sur les factures et les récépissés d'entrepôt ; et les prêts aux MPME par le biais d'intermédiaires de gestion financière pour combler les lacunes en matière de compétences et de gouvernance qui limitent les concours aux MPME) ; iii) investissement dans des solutions en matière de TIC qui renforcent et élargissent l'accès au financement (le téléphone cellulaire et les services bancaires mobiles, l'extension des réseaux) ; iv) création de partenariats avec les banques internationales ayant une expérience dans les prêts aux MPME, augmentant ainsi l'accès au financement) ; v) fourniture de services financiers intégrés aux MPME ; et vi) intensification des activités de microfinance en direction des PME ; et réduction de l'échelle des activités « grandes entreprises » pour desservir les MPME. L'Annexe technique C 3 fournit une description plus détaillée du projet.

**2.1.6 Développement de l'infrastructure d'affaires : sous-projet du vaste Programme de développement du secteur privé au Malawi, le programme de Développement de l'infrastructure d'affaires, sera mis en œuvre, de façon parallèle, par le PNUD, l'Union européenne et le gouvernement du Malawi.** Ce sous-projet fournira l'infrastructure et l'équipement en matière de normalisation, d'assurance qualité, d'accréditation et de métrologie (SQAM) pour stimuler le secteur privé et compléter ainsi le projet envisagé en améliorant la compétitivité des entreprises du secteur privé. L'Union européenne a pris l'engagement de soutenir le sous-projet en mettant à disposition 4,5 millions de dollars EU pour l'acquisition de matériel de métrologie et d'essai, dès que le nouveau bâtiment du Bureau de normalisation sera construit par le gouvernement.

## **2.2. Solution technique retenue et autres options envisagées**

**2.2.1 Le gouvernement du Malawi considère le secteur privé comme le moteur du progrès socio-économique du pays.** Pour permettre au secteur privé de jouer efficacement le rôle important qui est le sien, le modèle de conception retenu pour le projet vise à surmonter l'obstacle le plus important au développement du secteur privé, à savoir la faible compétitivité du secteur, en créant un cadre de partenariat public-privé. Le projet comprend des activités de démonstration qui favoriseront la prise de décision fondées sur des données probantes et facilitera le plaidoyer en faveur de réformes des politiques qui amélioreront la compétitivité du secteur privé.

**2.2.2. Le projet combine la notion de profit qui est de mise dans le secteur privé et les incitations fournies par le secteur public pour encourager le secteur privé à innover et à apporter des améliorations en termes de compétitivité, de création d'emploi et d'intégration.** Les solutions techniques alternatives étudiées dans la conception du projet et les raisons qui ont motivé leur rejet sont résumées dans le Tableau 2.2 ci-dessous :

**Tableau 2.2**  
**Autres projets envisagés et motifs de leur rejet**

Solution alternative	Brève description	Motifs de rejet
Développement du secteur privé axé exclusivement sur les PME	Cette approche visait à limiter l'appui aux PME, laissant de côté les micro-entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette approche a été considérée comme n'étant assez inclusive dans la mesure où les micro-entreprises jouent un rôle important dans les chaînes de valeur agro-alimentaires sélectionnées pour bénéficier d'un appui</li> </ul>
Développement du secteur privé par la promotion de l'accès au financement des MPME à travers un fonds renouvelable	Selon ce modèle, un fonds renouvelable devait être créé dans le cadre du projet pour faciliter l'accès au financement des MPME éligibles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La politique de la Banque ne permet pas la création de fonds renouvelables dans le cadre des projets ;</li> <li>▪ les banques commerciales au Malawi ne sont nullement à court de liquidités pour les prêts aux MPME, mais ne leur prêtent pas pour des raisons liées au manque de compétences en entrepreneuriat ou acceptent de leur prêter à des taux d'intérêt élevés, allant de 20 à 35 % par an, ce qui est généralement trop élevé pour les MPME.</li> </ul>
Développement du secteur privé tiré par le secteur privé	Dans cette approche, la mise en œuvre du projet aurait été dirigée par le secteur privé qui présiderait le Comité de pilotage et sélectionnerait les bénéficiaires de l'aide provenant du projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette approche a été jugée non optimale au point de vue socio-économique car la recherche exclusive du profit par le secteur privé excluait le soutien aux groupes vulnérables et marginalisés au sein de la société.</li> </ul>

### 2.3. *Nature du projet*

2.3.1 **Ce projet est une opération autonome destinée à renforcer le partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Le secteur public fournit des incitations aux opérateurs du secteur privé afin de les encourager à développer des méthodes innovantes pour favoriser une croissance plus inclusive et la compétitivité dans le secteur privé.** Cette modalité a été adoptée en raison de l'inexistence dans le pays, au moment de la préparation du Project, d'une approche sectorielle (SWAp) fonctionnelle pour le développement du secteur privé. Le développement d'une approche sectorielle est en cours (Annexe Technique A)

### 2.4. *Coût et modalités de financement du projet*

2.4.1 **Le coût total du projet est estimé à 11,18 millions d'UC, hors droits et taxes, dont 3,63 millions d'UC (32,44 %) en devises et 7,55 millions d'UC (67,56 %) en monnaie nationale.** Le coût estimatif comprend 5 % d'imprévus pour les éléments de coût libellés en devises et en monnaie nationale et 7,5 % d'aléas liés aux prix pour tous les travaux, biens et services. Un résumé du coût du projet par composante est présenté au Tableau 2.3 ci-dessous.

**Tableau 2.3**  
**Coûts estimatifs du projet par composante (en millions)**

Composante	USD	Coût (en UC)			%	
	Total	M.N.	Devises	Total	Devises	Coût de base
Composante 1: Renforcement des capacités	4,90	1,64	1,51	3,15	47,85	31,70
Composante 2 – Développement des chaînes de valeur stratégiques et accès au financement des MPME	9,11	4,14	1,72	5,86	29,29	58,95
Composante 3: Gestion du projet	1,45	0,93	-	0,93	-	9,35
Coût de base total	15,46	6,71	3,22	<b>9,94</b>	<b>32,4</b>	<b>100,00</b>
Aléas d'exécution (5 %)	0,77	0,34	0,16	0,50		
Aléas liés aux prix (7,5%)	1,16	0,50	0,24	0,75		
<b>TOTAL</b>	<b>17,39</b>	<b>7,55</b>	<b>3,63</b>	<b>11,18</b>		

2.4.2 **Le projet sera financé par un prêt FAD et par les contributions en numéraire et en nature du gouvernement de la République du Malawi.** Les différentes contributions sont présentées au Tableau 2.4 ci-dessous.

**Tableau 2.4**  
**Sources de financement (millions d'UC)**

Sources de financement (UC)	Devises	%	M.N.	%	Total	%
Prêt FAD	3,63	100,00	6,38	84,42	10,00	89,47
Contribution du gouvernement du Malawi	-	-	1,18	15,58	1,18	10,53
<b>Total</b>	3,63		7,55		11,18	100
Pourcentage	32,44	-	67,56	-	-	-

FE – Coûts en devises; LC – Coûts en monnaie nationale

2.4.4 Le coût du projet par catégorie de dépenses est présenté au Tableau 2.5 ci-dessous.

**Tableau 2.5**  
**Coût du projet par catégorie de dépenses : prêt FAD**

Catégories de décaissement	Coût en millions d'UC					
	Monnaie nationale		Devises		Coût total	
	FAD	GoM	FAD	GoM	FAD	GoM
Génie civil	0,83	-	0,21	-	1,04	-
Biens	2,13	0,52	0,52	-	2,66	0,52
Services	2,71	-	2,36	-	5,07	-
Divers	0,70	0,66	0,53	-	1,23	0,66
<b>Coût total</b>	<b>6,38</b>	<b>1,18</b>	<b>3,63</b>	<b>-</b>	<b>10,00</b>	<b>1,18</b>

**Tableau 2.6**  
**Calendrier des dépenses du projet (millions UC)**

<i>Composantes</i>	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Composante 1 : Renforcement des capacités	0,47	0,79	0,94	0,63	0,31	3,15
Composante 2 : Développement des chaînes de valeur stratégiques et accès au financement des MPME	0,88	1,46	1,76	1,17	0,59	5,86
Composante 3 : Gestion du projet	0,14	0,23	0,28	0,19	0,09	0,93
<b>Coût de base total</b>	<b>1,49</b>	<b>2,48</b>	<b>2,98</b>	<b>1,99</b>	<b>0,99</b>	<b>9,94</b>
Aléas d'exécution (5 %)	0,07	0,12	0,15	0,10	0,05	0,50
Aléas liés aux prix (7,5%)	0,11	0,19	0,22	0,15	0,07	0,75
<b>TOTAL</b>	<b>1,68</b>	<b>2,79</b>	<b>3,35</b>	<b>2,24</b>	<b>1,12</b>	<b>11,18</b>

## **2.5. Zone et population visées par le projet**

**2.5.1. Le projet sera implanté sur toute l'étendue territoire national.** Les principaux bénéficiaires visés sont les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et les petits exploitants agricoles évoluant dans les sous-secteurs du soja et du pois d'Angole. Pour un meilleur ciblage et pour plus d'impact sur le développement des chaînes de valeur retenues, le projet s'adressera à environ 75 000 (50 % de femmes) agriculteurs dans les 10 districts de production de graine de soja et de pois d'Angole, à savoir Mzimba, Kasungu, Ntchisi, Dowa, Lilongwe Rural, Dedza, Zomba Rural, Chiradzulu, Thyolo et Mulanje. Au niveau des MPME, au moins 160 entreprises bénéficieront de différentes formes de soutien, notamment des liens interentreprises, de l'accès au financement et de services d'encadrement et de conseil. Les critères de sélection des MPME bénéficiaires comprennent l'innovation, le potentiel de croissance et création d'emploi, les antécédents, l'équilibre hommes-femmes et la couverture géographique.

**2.5.2 Les améliorations apportées aux chaînes de valeur du soja et du pois d'Angole créeront plus d'emplois dans le secteur agro-alimentaire et amélioreront les revenus des petits exploitants agricoles et des entreprises engagées dans le secteur.** Environ 15 000 emplois seront créés dans le secteur agro-industriel en encourageant la population cible à s'engager dans la production et la commercialisation du pois d'Angole et les revenus de 60 000 agriculteurs dans la zone visée devraient augmenter d'au moins 25 % du fait de l'augmentation de la productivité. L'importance accordée par le projet au renforcement des MPME améliorera également leur compétitivité globale et leur rendement, ce qui fera augmenter les marges bénéficiaires des opérateurs et créera environ 2000 débouchés d'emploi, notamment pour les jeunes. La rentabilité accrue de ces activités pourrait également intéresser davantage les banques commerciales à financer le secteur et susciter la concurrence, ce qui contribuera à la réduction des taux prêteurs et à l'amélioration de la compétitivité du secteur à long terme.

## **2.6. Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet**

**2.6.1. Des réunions de concertation ont été tenues avec les autorités des ministères gouvernementaux, institutions financières, organisations et associations de la société civile (OSC) concernés.** Parmi les OSC consultées, on peut citer l'Association nationale des

femmes d'affaires, les entreprises agro-alimentaires et les petits exploitants agricoles (voir Annexe technique C4). Le but de ces rencontres était de recenser les priorités, les contraintes et les opportunités qui pourraient guider la conception du projet. Le processus de consultation a consisté en des rencontres avec les parties prenantes, des forums de discussion et des séances de travail. Les questions importantes qui sont ressorties de ces consultations sont entre autres : i) l'insuffisance de capacités des institutions gouvernementales concernées ; ii) l'accès insuffisant à des semences de qualité, des prix de marché déloyaux ainsi que l'accès insuffisant à l'information sur les services financiers et les débouchés de commercialisation ; et iii) l'absence de financements adéquats pour les institutions financières et les MPME. Le projet prévoit dans sa conception des mesures spécifiques pour résoudre ces problèmes. Les structures faîtières des bénéficiaires directs du projet tels que le syndicat des agriculteurs seront représentés au sein du Comité de pilotage du projet afin qu'ils puissent fournir des orientations stratégiques durant l'exécution. Les mécanismes de suivi du projet prévoient également la participation des bénéficiaires au suivi de l'exécution du projet. De même, les ONG et associations sélectionnées qui travaillent avec les agriculteurs seront engagées, à l'issue d'un processus concurrentiel, pour exécuter des activités spécifiques liées au projet telles que la sensibilisation des communautés et la formation.

**2.6.2 Un forum semestriel d'évaluation des parties prenantes sera institué afin de permettre à tous les bénéficiaires du projet et aux autres parties prenantes de participer à l'examen de l'état d'exécution du projet.** Les organisations du secteur public, du secteur privé et de la société civile sélectionnées seront engagées pour réfléchir au sein de groupes de parties prenantes en vue de sélectionner les bénéficiaires des aides octroyées sous forme de subventions de contrepartie et pour conduire des activités d'information et de sensibilisation des communautés sur la promotion des chaînes de valeur sélectionnées. Ces parties prenantes seront également représentées au sein du Comité de pilotage du projet.

## **2.7. *Expérience du Groupe de la Banque, leçons prises en compte dans la conception du projet***

**2.7.1. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et les leçons tirées des projets achevés ont éclairé la conception du projet envisagé.** Ces problèmes et les leçons tirées ont été tirés des Rapports d'achèvement de projet (RAP) des projets de développement socio-économique réalisés au Malawi. Il s'agit du : Projet d'amélioration des revenus ruraux (1998-2008) ; et du Projet de développement des compétences et de création de revenus (2003-2009). Les difficultés particulières qui se sont posées et les leçons qui en ont été tirées ont trait, entre autres, à l'importance de la formation sur la commercialisation et l'apport de valeur ajoutée pour le développement des MPME et à la nécessité de combiner l'accès au financement et les services de conseil aux entreprises pour améliorer la compétitivité des MPME. Le projet prévoit un certain nombre d'activités qui visent à surmonter ces difficultés.

**2.7.2 Les leçons tirées des difficultés rencontrées dans l'exécution de certains projets au Malawi ont été prises en compte pour mieux orienter la conception de la composante du projet relative au développement des chaînes de valeur agro-alimentaires.** Ces projets déjà achevés comprennent : le Projet d'irrigation à petite échelle (1999-2008) ; et le Projet de promotion des petits producteurs de macadamia (2001-2008). Les difficultés spécifiques et les leçons tirées sont i) la mobilisation des groupements sociaux pour une sensibilisation efficace et la promotion de l'accès au financement ; ii) le renforcement des capacités du personnel chargé de l'exécution du projet en vue de garantir la pérennité des résultats du projet ; iii) la fourniture d'une formation de base en gestion et d'une formation à la commercialisation et à

l'apport de valeur ajoutée à des groupes cibles avant l'accès au financement pour assurer le développement de l'agro-industrie ; et iv) le recrutement d'experts techniques afin de renforcer l'équipe de mise en œuvre lorsque le projet doit être exécuté en s'appuyant sur les membres du personnel des institutions existantes qui ne seront probablement pas engagés à plein temps dans les activités du projet. Des activités ont été intégrées dans le projet pour éviter précisément ces difficultés durant son exécution, comme l'illustre l'Annexe technique C3. L'Annexe technique B 1 fournit des précisions concernant l'expérience acquise par le Groupe de la Banque dans le cadre des opérations achevées. L'Appendice II présente les opérations sectorielles pertinentes en cours d'exécution et leurs taux de supervision.

## **2.8. Indicateurs clés de performance**

**2.8.1 Le cadre logique axé sur les résultats du projet contient des indicateurs clés d'impact et de résultat pour le suivi de l'exécution du projet.** Les principaux résultats attendus sont liés à : i) l'augmentation des crédits privés octroyés par les banques commerciales aux MPME ; ii) une meilleure diversification des exportations ; iii) une augmentation du volume d'exportation des légumineuses ; et iv) la réduction des importations d'huiles comestibles. Les progrès vers l'atteinte de ces résultats seront suivis grâce au système de suivi et évaluation qui sera mis en place (voir section 4.2 sur les mécanismes de suivi) de façon trimestrielle et durant les missions de supervision.

## **III. FAISABILITÉ DU PROJET**

### **3.1. Performance économique et financière**

**3.1.1 Compte tenu de la nature du projet (renforcement des capacités du secteur public et du secteur privé et développement des chaînes de valeur agro-alimentaires), l'analyse s'est fondée uniquement sur les sous-composantes qui se prêtent à une analyse coûts-bénéfice traditionnelle.** L'analyse économique fait ressortir que les flux entrants générés par le projet comprennent les retombées provenant des recettes en devises tirées de l'exportation des pois d'Angole et les économies de devises résultant des effets de substitution aux importations de la production des graines de soja ; et des recettes accrues obtenues par les petits exploitants agricoles du fait de l'amélioration des rendements des cultures. Les sorties de fonds qui ressortent de l'analyse économique ont trait au coût d'investissement des fonds des donateurs ainsi qu'au coût opérationnel supporté par le gouvernement du Malawi pour l'exécution du projet. Le coût d'exploitation et de maintenance pris en charge par le gouvernement du Malawi par an est estimé à 5 % du montant total des dépenses d'investissement initialement prévues sur toute la durée de vie du projet. La valeur actuelle nette économique (VANE) est estimée à 5,8 millions de dollars EU en utilisant un coût économique du capital de 12 % en valeur réelle. Le taux de rentabilité économique (TRE) est de 20 %, un taux supérieur au coût d'opportunité du capital, ce qui dénote la viabilité économique du projet.

**3.1.2 L'analyse financière du projet a été effectuée selon l'optique du gouvernement.** Le tableau des flux de trésorerie présente les avantages en termes d'entrées de fonds provenant des recettes en devises et des économies de devises générées par les chaînes de valeur, qui ont des incidences sur le budget du Malawi ; les taxes sur le chiffre d'affaires découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires des MPME ; le prêt de développement accordé au gouvernement du Malawi par les bailleurs de fonds et les externalités dégagées sur

les coûts d'investissement et les coûts opérationnels du projet. En utilisant un taux d'actualisation de 8 %<sup>2</sup> en valeur réelle, la valeur actuelle nette financière (VANF) du projet est de 216 000 dollars EU. Le taux de rentabilité financière (TRF) est de 11 % en valeur réelle, ce qui est supérieur à 8 %, le coût du financement pour le gouvernement du Malawi et dénote la viabilité financière du projet.

**3.1.3 L'analyse de sensibilité, fondée sur 5 scénarios (les variations des coûts et bénéfiques et les variations du rendement), indique que le projet est en mesure de résister à la baisse des bénéfiques et à l'accroissement des coûts.** Toutefois, l'analyse montre qu'une diminution de 10 % des rendements de l'agriculteur moyen a un impact significatif sur la viabilité à long terme du projet et que la mise en œuvre efficace du programme (plus de 20 % d'augmentation des rendements) se traduira par des augmentations importantes des bénéfiques pour l'agriculteur moyen et pour le gouvernement du Malawi. En partant des 5 scénarios indiqués dans l'analyse économique et financière détaillée (Annexe technique B7), la VANE et le TRE sont estimés à 4,38 millions de dollars EU, 7,25 millions de dollars EU, 7,83 millions de dollars EU, 3,80 millions de dollars EU et -2,930 millions de dollars EU et ensuite à 18 %, 23 %, 23 %, 17 % et 8 % respectivement.

**3.1.4 Les avantages socioéconomiques du projet découleront de l'accroissement des revenus d'environ 60 000 hommes, femmes et jeunes intervenant déjà dans les chaînes de valeur du pois d'Angole et de la graine de soja dans les districts visés.** Le projet vise également à fournir des emplois liés à l'activité agro-alimentaire à environ 15 000 personnes supplémentaires, qui seront encouragées à s'engager dans la production, la transformation et la commercialisation des pois d'Angole et des graines de soja. Les MPME qui seront soutenues dans le cadre du projet devraient croître et créer environ 2 000 emplois formels pour les jeunes en particulier. La réduction de la pauvreté au sein de la population visée, qui résultera de l'accroissement de la production, de l'apport de valeur ajoutée et de la création d'emplois dans les chaînes de valeur visées, se traduira par une amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire du ménage ainsi que du bien-être social (santé, éducation et réduction de la vulnérabilité).

## **3.2. Impacts environnementales et sociales**

### ***Incidences environnementales***

**3.2.1 Le projet ne devrait pas avoir d'incidence négative directe majeure sur l'environnement et est classé dans la catégorie 3 en termes d'impact sur l'environnement.** En outre, les chaînes de valeur agricoles soutenues dans le cadre du projet contribueront à la protection durable de l'environnement en promouvant deux légumineuses fixatrices d'azote (les pois d'Angole et les graines de soja) qui ne requièrent aucun engrais chimique et amélioreront au contraire la fertilité des sols. Le pois d'Angole a également pour vertu d'être résistant à la sécheresse grâce à ses racines profondes et permettra par conséquent aux agriculteurs de faire face à l'accentuation probable des variations climatiques dans l'avenir et les aide également à lutter contre l'érosion. Toutefois, les sous-projets qui seront soutenus dans le cadre du projet grâce à des mécanismes de subventions de contrepartie pourraient avoir une incidence sur l'environnement et par conséquent des mesures appropriées devront être prises pour protéger l'environnement conformément aux politiques de protection de l'environnement en vigueur au Malawi et aux politiques de sauvegarde environnementale

---

<sup>2</sup> Le taux de 8 % en valeur réelle est une approximation établie à partir du taux de rendement sans risque sur les bons du Trésor du Malawi.

et sociale de la BAD. En particulier, un spécialiste de l'environnement participera à l'évaluation et à la sélection des sous-projets soumis en vue de bénéficier d'un soutien, lorsque cela est jugé nécessaire, et un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) sera élaboré, dont le suivi de la mise en œuvre sera assuré dans le cadre du sous-projet en question.

### *Changement climatique*

**3.2.2. Les évolutions défavorables des régimes climatiques associés au changement climatique telles que les sécheresses et les inondations ont acquis une fréquence et une ampleur plus grandes au Malawi.** Le pays a dû subir 3 grandes sécheresses au cours des 20 dernières années ainsi que des périodes sèches à des étapes cruciales pour le développement des cultures ces dernières années. Par conséquent, la résilience au climat doit être intégrée dans toutes les activités qui seront exécutées au titre du projet en conformité avec la Politique de gestion des risques climatiques de la Banque. Le projet encouragera l'utilisation de variétés de semences améliorées à haut rendement, résistantes à la sécheresse et à maturité précoce ainsi que des mesures de conservation des sols et de l'eau pour garantir une productivité optimale des cultures.

### *Genre*

**3.2.3. Le fait de lever les obstacles à la participation des femmes dans le secteur privé renforce l'égalité, réduit la pauvreté et favorise la croissance.** Les femmes exécutent plus de 80 % des tâches liées à la culture du soja et du pois d'Angole. Cependant, elles exercent un contrôle limité sur les produits agricoles et sur les revenus qui en découlent. L'accès et le contrôle de la terre constitue un autre défi auquel sont confrontées les femmes. Les pratiques traditionnelles et coutumières concernant la propriété foncière sont systématiquement défavorables aux femmes. La Loi foncière de 1965 a créé trois régimes de tenure : le régime coutumier, la tenure franche et la tenure à bail. Les droits coutumiers constituent la forme de propriété que l'on retrouve dans les zones visées par le projet et les terres sont détenues dans ces zones et utilisées conformément au droit coutumier. L'Annexe technique C1, §1.5 fournit des détails concernant le régime de propriété foncière au Malawi. Environ 34 % des petites entreprises au Malawi sont dirigées par des femmes et les femmes représentent la plus grande partie des opérateurs présents dans le secteur informel. Bien que les MPME appartenant à des hommes et à des femmes doivent faire face à différentes contraintes pour l'accès au financement, les entreprises appartenant à des femmes en subissent les conséquences de façon disproportionnée. Les exigences de garantie, chose qui fait généralement défaut aux femmes pauvres, et les procédures de demande de prêts imposées par la plupart des banques sont lourdes pour les exploitantes de MPME (dont la majorité est illettrée). Le rôle prédominant occupé par les hommes dans la prise des décisions au niveau des ménages est un autre problème qui affecte le succès des entreprises appartenant à des femmes, et limite notamment l'utilisation effective des microcrédits. (Pour plus de détails, voir l'Annexe technique B8).

**3.2.4 Le projet contribuera au plaidoyer et à la sensibilisation des hommes et des grands opérateurs du secteur privé afin de galvaniser les soutiens en faveur de l'autonomisation économique des femmes.** Le projet utilisera un système de quota pour encourager l'accès des femmes aux postes de direction des associations de producteurs. Toutes les activités de formation financées dans le cadre du projet prévoiront un quota de représentation des femmes. De même, le mécanisme *Innovation Challenge Facility* du projet fixera des quotas sur le nombre d'entreprises appartenant à des femmes qui bénéficient de

services d'encadrement et de conseil ainsi que des liens interentreprises et donnera davantage la priorité aux institutions financières sollicitant des subventions de contrepartie pour développer des produits innovants qui améliorent l'accès des femmes au financement. À titre d'exemple, le projet s'engage à assurer que 35 % des MPME qui ont accès à des financements adéquats seront contrôlées par des femmes, proportionnellement au pourcentage des MPME contrôlées par des femmes dans le pays.

**3.2.5 Pour renforcer l'importance accordée à l'égalité hommes-femmes et à l'intégration sociale pendant l'exécution du projet, un fonctionnaire chargé du genre et du développement social sera affecté à l'équipe de gestion du projet.** Un représentant du ministère du Genre, du Développement de l'enfant et du Développement communautaire sera représenté au sein du Comité de pilotage du projet.

### *Questions sociales*

**3.2.6 Ce projet contribuera à réduire la proportion de personnes vivant dans la pauvreté au Malawi.** Selon l'enquête de suivi du bien-être de 2009, 40 % de la population du Malawi vivent dans la pauvreté. L'accent mis sur l'apport de valeur ajoutée et sur l'amélioration de la productivité permettra d'augmenter les revenus et la qualité des emplois. Les estimations officielles indiquent qu'environ 3 % de la population du Malawi sont sans emploi. Si cette estimation paraît impressionnante, la mission a appris que le sous-emploi est jugé élevé notamment parmi les jeunes, qui travaillent en moyenne 10 heures par semaine, contre les 40 heures par semaine prévues. Le secteur informel, notamment les MPME et les petits exploitants agricoles, sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois dans le pays.

**3.2.7 Les consultations avec les parties prenantes ont révélé que ce secteur est également la source de subsistance de nombreux groupes vulnérables.** L'accroissement de la compétitivité et de la productivité des opérateurs dans ce secteur créera de nouveaux emplois et augmentera les profits. Par exemple, au total 75 000 producteurs d'huiles comestibles et de légumineuses (dont plus de 50 % sont des femmes) devraient accroître leurs revenus d'environ 30 % d'ici à la fin du projet.

**3.2.8 Le projet s'emploiera à renforcer les initiatives existantes en faveur de l'emploi des jeunes ; des liens seront créés avec le Fonds de développement de l'entreprise pour les jeunes.** Les approches novatrices intégrées dans le projet favoriseront l'intégration financière, renforceront la participation des MPME aux chaînes de valeur choisies et encourageront la participation des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables à la chaîne de valeurs et aux MPME non agricoles. Dans l'exécution du projet, l'accent sera mis sur les inégalités géographiques et des mesures seront prises en conséquence afin d'étendre les retombées aux zones reculées.

### *Réinstallation involontaire*

**3.2.9. Le projet ne devrait pas provoquer directement de réinstallation involontaire de populations.** Il n'est prévu aucune perturbation de l'activité économique, des sources de subsistance ni de déplacement des populations pendant l'exécution du projet.

## IV. MISE EN ŒUVRE

### 4.1. *Modalités d'exécution*

4.1.1. **Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) servira d'organe d'exécution et la gestion du projet s'effectuera dans le cadre de la structure institutionnelle du ministère.** Le MIC est l'organe d'exécution du projet BESTAP financé par la Banque mondiale/l'Union européenne. Toutefois, le présent projet est mis en œuvre par une cellule d'exécution de projet qui cessera ses activités en 2012 et le MIC ne dispose pas des capacités nécessaires pour mettre en œuvre le projet proposé — et tel que conçu — sans l'aide d'une cellule d'exécution. Aussi la capacité du Département de développement du secteur privé du ministère à entreprendre la mise en œuvre du projet sera-t-elle renforcée par ce dernier. Un coordinateur de projet sera chargé de la gestion au jour le jour du projet. L'équipe de gestion du projet comprendra par ailleurs un responsable de la gestion financière, un responsable de la passation des marchés, un responsable du genre/du développement social et un responsable du suivi et de l'évaluation. Un environnementaliste aidera l'équipe à choisir les sous-projets agro-industriels et à assurer le suivi environnemental de leur mise en œuvre. L'équipe de gestion du projet sera également épaulée par des responsables chargés du renforcement des capacités d'entrepreneuriat, de l'établissement de liens interentreprises, de la création de chaînes de valeur agro-industrielles et de l'accès des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) aux financements, tous ces responsables étant choisis parmi les employés du ministère et formés. L'équipe de gestion du projet supervisera, avec l'aide du MITC et du SETFI, les activités des prestataires de services d'appui au développement des entreprises et d'autres consultants recrutés pour mettre en œuvre les diverses activités.

4.1.2 **Un Groupe de parties prenantes sera créé pour donner des conseils sur la sélection de sous-projets novateurs soumis à des fins d'appui au titre des mécanismes d'octroi de subventions de contrepartie du projet.** Le Groupe de parties prenantes se composera d'individus crédibles et capables, issus des secteurs public et privé, ainsi que de représentants — choisis pour leur expertise dans les secteurs cibles — du MIC, du SETFI, du MITC, du Département de la planification économique, de l'Institut du crédit-bail et des finances, du Syndicat des agriculteurs et de la Confédération des chambres de commerce et d'industrie du Malawi. Un conseiller en politique de développement du secteur privé (assistant technique) sera en outre recruté pour renforcer le MIC et faciliter la mise en œuvre du projet. Afin de faciliter la création de chaînes de valeur stratégiques et compétitives, un cabinet-conseil sera recruté pour servir de facilitateur des chaînes de valeur. Le facilitateur travaillera sous la supervision des Groupes de parties prenantes composés d'individus crédibles et capables, issus des secteurs public et privé. Les services de vulgarisation du ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation et de la Mise en Valeur des Ressources en Eau (MAIWD) contribueront à l'exécution du projet en promouvant les chaînes de valeur agro-industrielles. Le MoIT signera un protocole d'accord avec le MAIWD à cet effet, après l'obtention de la non-objection de la Banque.

4.1.3 **Compte tenu du caractère transsectoriel du projet, il sera créé un Comité de pilotage du projet composé de représentants des principaux ministères sectoriels, du secteur privé et de la société civile,** notamment le MIC, le ministère de la Jeunesse, le ministère des Finances et de la Planification du Développement, le ministère du Travail, le Bureau national de la statistique, le ministère de la Condition féminine, de l'Enfance et du Développement communautaire, le ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation et de la Mise en

Valeur des Ressources en Eau, le SETFI, le MITC, le Bureau des normes du Malawi, l'Association des banquiers du Malawi, la Confédération des chambres de commerce et d'industrie du Malawi, l'Association des fabricants du Malawi et le Syndicat des agriculteurs (une des faitières de la société civile). Pour renforcer la coordination et la synergie, le coordinateur du projet BESTAP — financé par la Banque mondiale/l'Union européenne — et d'autres parties prenantes pertinentes pourraient être invités aux réunions du Comité de pilotage, au besoin. Des consultants spécialistes seront recrutés pour aider l'équipe d'exécution du projet à réaliser les différentes activités de celui-ci et pour assurer le transfert du savoir, en vue de permettre au MIC, au SETFI et au MITC de mettre en œuvre des activités similaires pendant et après le projet.

### **Modalités de passation des marchés**

4.1.4. La passation des marchés de tous les biens et travaux ainsi que l'acquisition des services de consultants financés par la Banque s'effectueront conformément aux Règles de procédure pour l'acquisition de biens et travaux de la Banque ou, le cas échéant, aux Règles de procédure pour l'utilisation des consultants. Toute passation des marchés sera réalisée moyennant les documents types d'appel d'offres pertinents de la Banque. Le tableau 4.1 résume les modalités de passation des marchés.

4.1.5 Les marchés des travaux comme ceux relatifs aux voies d'accès, aux entrepôts de stockage d'intrants et de produits agricoles, aux locaux de traitement abritant des équipements, aux micro-opérations d'irrigation, aux locaux de formation et à bureaux, d'un montant estimatif totalisant 1,04 million d'UC, seront passés suivant les procédures d'appel d'offres international. Toutefois, l'on recourra aux procédures d'appel d'offres national en ce qui concerne les lots de travaux évalués à moins de 0,75 million d'UC, et à celles de consultation de fournisseurs pour ce qui est des lots de travaux évalués à moins de 100 000 UC, étant donné qu'en raison de leur nature et emplacement, les marchés de travaux inférieurs à ces montants sont peu susceptibles d'attirer des offres de l'extérieur du Malawi. En outre, il existe assez d'entrepreneurs nationaux qualifiés et en nombre suffisant pour assurer la mise en concurrence dans ces cas.

4.1.6 Les marchés des biens comme les équipements agro-industriels, les machines, les usines, les intrants agricoles (semences et insecticides), le matériel de bureau, les ordinateurs, les photocopieurs, les imprimantes, les scanners et d'autres accessoires, évalués en tout à un montant global de 2,66 millions d'UC, seront passés suivant les procédures d'appel d'offres international. Toutefois, l'on recourra aux procédures d'appel d'offres national en ce qui concerne les lots de biens évalués à moins de 0,3 million, et à celles de consultation de fournisseurs pour ce qui est des lots de biens évalués à moins de 75 000 UC, étant donné qu'en raison de leur nature et emplacement, les marchés de biens inférieurs à ces montants sont peu susceptibles d'attirer des offres de l'extérieur du Malawi. En outre, il existe assez fournisseurs nationaux qualifiés et en nombre suffisant pour assurer la mise en concurrence dans ces cas.

4.1.7 **Les marchés des services de cabinets-conseils sont évalués au total à 1,577 million d'UC.** Ces marchés, portent sur l'assistance technique pour l'établissement de liens interentreprises, les services de mentorat et de conseil aux MPME, l'enquête sur la population active, les services de facilitation et d'assistance technique pour la création des chaînes de valeur du pois d'Angole et du soja, l'assistance technique pour le développement des activités d'innovation financière et l'audit technique du projet, seront passés suivant les procédures de la liste restreinte. La méthode d'évaluation des offres soumises par les entreprises sera comme suit : i) les contrats pour les services des consultants d'un montant estimé à 100.000 USD ou

plus, seront attribués suivant la sélection fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC) ; ii) les contrats pour les services des consultants d'un montant estimé à moins de 100.000 USD, seront attribués suivant la sélection fondée sur les qualifications des consultants ; et iii) la sélection dans le cadre d'un budget déterminé et la sélection fondée sur les qualifications des consultants seront utilisées dans les circonstances décrites aux clauses 3.5 et 3.6 des Règles et procédures pour l'utilisation des consultants.

**Tableau 4.1**  
**Résumé des modalités de passation des marchés (en millions d'UC)**

	Catégorie	Appel d'offres international	Appel d'offres national	Liste restreinte	Consultation de fournisseurs	Autre*	Non financé par la Banque	Total
<b>1</b>	<b>BIENS</b>							
	1.1 Véhicules	-	-	-	0,072	-	-	0,072
	1.2 Matériel des technologies de l'information et de la communication	-	-	-	0,123	-	-	0,123
	1.3 Sous-projet agro-industriel : équipements, machines, usines, intrants agricoles (semences, insecticides, etc.), matériel de bureau, ordinateurs et autres accessoires	1,562	-	-	-	-	-	1,562
	1.4 Dons de contrepartie pour les sous-projets relatifs aux liens interentreprises des MPME (biens)	0,411	-	-	-	-	-	0,411
	1.5 Dons de contrepartie pour les sous-projets relatifs à l'innovation financière (biens)	0,492	-	-	-	-	-	0,492
	1.5 Terrain pour la construction des installations agro-industrielles (entrepôts, locaux de traitement, micro-opérations d'irrigation)	-	-	-	-	-	0,515	0,515
<b>2</b>	<b>TRAVAUX</b>	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-projets agro-industriels : voies d'accès, entrepôts, locaux de traitement, micro-opérations d'irrigation, locaux de formation et à bureaux	-	1,040	-	-	-	-	1,040
<b>3</b>	<b>SERVICES</b>	-	-	-	-	-	-	-
	3.1 Formation	-	-	0,810	-	-	-	0,810
	3.2 Services de consultants/assistance technique — entreprises	-	-	1,577	-	-	-	1,577
	3.2 2 Services de consultants/assistance technique — consultant particulier	-	-	1,043	-	-	-	1,043
	3.3 Services de vulgarisation pour la création des chaînes de valeur (protocole d'accord avec le ministère de l'Agriculture)	-	-	-	-	0,181	-	0,181
	3.4 Audit financier	-	-	0,108	-	-	-	0,108
	3.5 Dons de contrepartie pour les sous-projets relatifs aux liens interentreprises des MPME (services)	-	-	0,616	-	-	-	0,616
	3.6 Dons de contrepartie pour les sous-projets relatifs à l'innovation financière (services)	-	-	0,737	-	-	-	0,737

	Catégorie	Appel d'offres international	Appel d'offres national	Liste restreinte	Consultation de fournisseurs	Autre*	Non financé par la Banque	Total
<b>4</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>							
	4.1 Communications ayant trait aux chaînes de valeur et facilitation des réunions et des séances de travail	-	-	-	-	0,428	-	0,428
	4.2 Formation des coopératives et suivi des activités des chaînes de valeur par l'équipe de gestion du projet	-	-	-	-	0,434	-	0,434
	4.3 Missions de promotion du commerce et de l'investissement	-	-	-	-	0,095	-	0,095
	4.4 Autres charges d'exploitation — FAD (Comité de pilotage du projet, lancement, fourniture)	-	-	-	-	0,271	-	0,271
	4.5 Autres charges d'exploitation — gouvernement du Malawi (véhicules, entretien, salaires, établissement de rapports)	-	-	-	-	-	0,662	0,662
	<b>TOTAL</b>	<b>2,465</b>	<b>1,040</b>	<b>4,892</b>	<b>0,195</b>	<b>1,409</b>	<b>1,177</b>	<b>11,177</b>

\* « Autre » renvoie à la négociation directe et « non financé par la Banque » à l'apport du gouvernement du Malawi.

## Reuves de la passation des marchés

4.1.8. Les marchés des biens d'une valeur inférieure à 250 000 UC et des travaux évalués à moins de 450 000 UC, ainsi que ceux des services des cabinets-conseils n'atteignant pas 70.000 UC seront soumis à une revue a posteriori. Toutefois, les deux premiers contrats pour les biens et travaux à attribuer par Appel d'offres national et les deux premiers contrats de service de cabinet-conseils estimés à moins de 70.000 UC seront soumis à une revue à priori. L'organe d'exécution du projet conservera les documents appropriés d'appel d'offres et les rapports d'évaluation, à des fins de revue a posteriori. Tous les autres marchés et l'ensemble des marchés passés par entente directe, quelle qu'en soit la valeur, seront soumis à une revue a posteriori. Les seuils de recours aux diverses méthodes de passation des marchés figurent en annexe technique B5. Le MIC est l'organe d'exécution et il lui incombera d'assurer la passation des marchés des biens/travaux/services, l'acquisition des services de consultants et la formation, comme le décrit en détail l'annexe technique B5 (a). L'annexe B5 (b) décrit les ressources, les capacités, l'expertise et l'expérience du MIC. Le plan de passation des marchés est indiqué à l'annexe 5B (c). La procédure de revue a posteriori a été autorisée aux conditions précisées à l'annexe B5 (b).

## Modalités de gestion financière et d'audit

4.1.9. Le MIC, en tant qu'organe d'exécution du projet, coordonnera la mise en œuvre de celui-ci et assurera la gestion financière et des activités particulières, notamment la planification et la budgétisation, la tenue des livres, la comptabilité et l'établissement de rapports, etc. Une évaluation des capacités de gestion financière requises par le MIC pour mettre en œuvre le projet indique qu'elles satisfont les exigences fixées par la Banque pour veiller à ce que les fonds mis à disposition en vue du financement du projet soient utilisés de façon économique et efficace, et à bon escient. En outre, étant donné la complexité des activités du projet, une assistance technique sera également donnée au personnel comptable du MIC durant la période initiale d'exécution, afin de renforcer les

capacités et d'assurer un bon démarrage des activités du projet (une analyse détaillée de la gestion financière figure à l'annexe B4).

**4.1.10. Conformément aux exigences de la Banque, un rapport d'audit distinct sera préparé pour le projet de développement du secteur privé, avec la participation du Bureau national d'audit du Malawi, comme le stipule le mandat du Bureau.** Au besoin, l'audit du projet peut être confié en sous-traitance à un cabinet d'audit privé dont les services seront acquis suivant la procédure de la liste restreinte, en utilisant les règles de procédure de la Banque pour la passation des marchés, et les coûts seront financés à même le prêt si l'audit est réalisé par un cabinet privé. L'audit s'effectuera conformément aux termes de référence de l'audit qui ont été approuvés par la Banque, et le rapport d'audit sera transmis à la Banque dans un délai de six mois à partir de la fin de l'exercice budgétaire visé, accompagné d'une lettre de recommandation indiquant toute insuffisance du dispositif de contrôle interne, et de la réponse de la direction.

### **Flux de fonds et modalités de décaissement**

**4.1.11. Les méthodes de décaissement pouvant être utilisées pour les composantes du projet financées par la Banque sont celles i) du paiement direct, ii) du compte spécial et iii) de remboursement.** La méthode du compte spécial servira pour le financement des charges d'exploitation de l'organe d'exécution du projet ainsi que d'autres charges récurrentes devant être financées dans le cadre du projet. Les décaissements au titre du prêt s'effectueraient, selon le cas, conformément aux règles de procédure de la Banque énoncées dans le Manuel de décaissement et qui sont accessibles à partir du site Web de la Banque. En outre, la Banque établira une lettre de décaissement dont la teneur sera examinée et adoptée d'un commun accord lors des négociations.

**4.1.12 L'organe d'exécution ouvrira un compte spécial du projet en devises et un compte en monnaie nationale, les deux comptes étant domiciliés dans des banques jugées acceptables par la Banque africaine de développement.** Le compte en monnaie nationale ne sera utilisé que pour transférer, à partir du compte spécial, les fonds requis pour couvrir les dépenses éligibles du projet. Le réapprovisionnement des comptes spéciaux s'effectuera sur la base de la justification de la demande y afférente, et de la présentation d'états des dépenses couvrant au moins 50 % de la dernière avance et 100 % de toutes les avances antérieures.

### **Calendrier d'exécution**

**4.1.13. L'exécution du projet s'étendra sur une période de cinq ans.** Les activités de renforcement des capacités et de création des chaînes de valeur devraient démarrer d'ici à mai 2012 et s'achever au plus tard en décembre 2016. La Banque suivra la mise en œuvre dans le cadre de revues des rapports sur le projet et de visites sur le terrain qui auront lieu deux fois par an. Une fois par semestre, l'équipe de gestion du projet se chargera du contrôle de routine et organisera une réunion de revue des parties prenantes pour évaluer l'avancement des travaux d'exécution et examiner les questions qui en découlent. Un rapport à ce sujet sera présenté à la Banque.

## **4.2. Suivi**

**4.2.1 Le suivi sera assuré conjointement par la Banque et l'équipe de gestion du projet du MIC.** Le responsable du suivi et de l'évaluation qui sera affecté auprès de l'équipe de gestion du projet aura pour tâche principale le suivi du projet. La Banque effectuera un suivi périodique, dans le cadre notamment de missions semestrielles de supervision, d'une

revue à mi-parcours, d'une évaluation d'impact et d'une revue en fin de projet, ces activités devant être appuyées par le bureau extérieur au Malawi. Le cadre logique figurant à la page v servira pour le suivi et l'évaluation de l'atteinte des résultats du projet.

**4.2.2 Tous les rapports de suivi comprendront des données distinctes sur les jeunes et des données désagrégées selon le genre.** Un audit sur les jeunes et la parité hommes-femmes sera effectué dans le cadre de l'examen à mi-parcours du projet. Le secteur privé et quelques organisations de la société civile assureront un suivi participatif du projet. Les réunions semestrielles de revue des parties prenantes qu'organisera l'équipe de gestion du projet pour examiner les problèmes d'exécution, constitueront un autre mécanisme de mise à contribution des parties prenantes qui prévoira la participation du Groupe de travail technique Group sur le développement de l'industrie et des MPME. Le tableau 4.2 montre le déroulement détaillé des activités de suivi.

**Tableau 4.2**  
**Calendrier de suivi**

Échéancier	Étape	Processus de suivi /
		Boucle de rétroaction
Novembre 2011	Nomination des principaux membres de l'équipe de gestion du projet	Gouvernement du Malawi
Décembre 2011	Approbation par le Conseil	FAD Gouvernement du Malawi
Février 2012	Signature de l'accord de prêt	FAD et Gouvernement du Malawi
Mars 2012	Entrée en vigueur du prêt	Gouvernement du Malawi et FAD
Avril 2012	Lancement du projet	Gouvernement du Malawi et FAD
Juillet 2012	Première mission de supervision du projet	Gouvernement du Malawi et FAD
Décembre 2012	Réunion de revue des parties prenantes	Équipe de gestions du projet
Décembre 2012	Présentation du premier rapport d'audit	Équipe de gestions du projet
Juillet 2014	Présentation du rapport de revue à mi-parcours	Gouvernement du Malawi
Décembre 2013	Présentation du deuxième rapport d'audit	Gouvernement du Malawi
Décembre 2014	Présentation du troisième rapport d'audit	Gouvernement du Malawi
Décembre 2015	Présentation du quatrième rapport d'audit	Gouvernement du Malawi
Décembre 2016	Présentation du rapport d'achèvement de projet	Gouvernement du Malawi et FAD
Juin 2017	Présentation du rapport final d'audit	Gouvernement du Malawi et FAD

### **4.3. Gouvernance**

#### **4.3.1 L'environnement politique a été relativement stable après les élections de 2009.**

Dans l'édition 2011 du *Global Peace Index*, le Malawi a été classé au deuxième rang — derrière le Botswana — des pays les plus pacifiques d'Afrique. Le pays a accompli des progrès considérables en matière de lutte contre la fraude et la corruption. L'existence d'une Stratégie nationale de lutte contre la corruption et de comités d'intégrité institutionnelle réduit en outre au minimum le risque d'abus, de fraude et de corruption. Sa note relative à l'indice de perception de la corruption est passée de 2,8 en 2005 à 3,4 en 2010, et au classement général, il a occupé le 85<sup>e</sup> rang mondial et le 10<sup>e</sup> en Afrique subsaharienne. Cela dit, l'évolution politique récente liée aux préoccupations soulevées par la société civile au sujet de

problèmes de gouvernance politique et économique menace les gains réalisés par le Malawi au cours des ans.

**4.3.2 Afin de relever ces défis de gouvernance économique, le Gouvernement a mis en place une plateforme de concertation, de haut niveau, avec la société civile.** La reprise des pourparlers entre le FMI, et le gouvernement suscite un espoir de stabilité économique dans le pays. La Banque s'emploiera ainsi, en collaboration avec d'autres partenaires au développement et les autorités du Malawi, à appuyer des mesures visant à encourager de solides réformes macro-économiques et du développement du secteur privé.

**4.3.3. La supervision du projet sera assurée par un Comité de pilotage du secteur public-privé, dont la composition est décrite au paragraphe 4.1.3.** Le Comité passera en revue les rapports sur l'avancement des travaux d'exécution ainsi que les rapports d'audit, et il donnera des orientations sur les questions stratégiques, entre autres. L'audit du projet s'effectuera comme le stipule le paragraphe 4.1.5.

#### **4.4. Durabilité**

**4.4.1 La mise en œuvre du projet par le MIC et la participation des institutions publiques et privées à l'exécution du projet garantissent la durabilité des réalisations du projet et la poursuite des principales actions du projet.** Dans le cadre du projet, les capacités du MIC seront renforcées en vue de la doter des compétences nécessaires pour continuer à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de développement du secteur privé, ce qui est essentiel pour l'amélioration permanente d'un climat propice au développement du secteur privé. Des membres du personnel des institutions publiques, du MITC et du SETFI bénéficieront, dans le cadre du projet, de la formation et de l'appui requis pour mener des actions à grand impact de promotion des exportations et des investissements. Ces actions permettront aux institutions en question ainsi qu'au MITC et au SETFI de montrer aux autorités du Malawi, aux donateurs et aux partenaires au développement, l'importance de leurs activités dans le développement du secteur privé et, partant, d'attirer davantage de fonds pour financer la poursuite de ces activités.

**4.4.2 La durabilité des activités d'établissement de liens interentreprises ainsi que celle du dispositif de mentorat et de conseil seront assurées en adoptant des méthodes de recouvrement des coûts.** Les MPME se verront facturer 50 % des frais des services d'appui au développement des entreprises au début de l'exécution du projet, pour l'accès au dispositif de mentorat et de conseil, et le taux de recouvrement des coûts sera augmenté progressivement à mesure que les MPME apprécieront mieux la valeur de ces services, sur la base des résultats obtenus avec l'avancement de l'exécution du projet. Dès la troisième année du projet, le dispositif et les activités d'établissement de liens interentreprises seraient rattachés à l'une des institutions publiques participantes, laquelle poursuivrait ces activités, ou alors le dispositif pourrait être établi en tant qu'entité autonome du secteur privé fonctionnant sur la base d'un recouvrement intégral des coûts.

**4.4.3 Les résultats du projet sur le plan du développement des chaînes de valeur seront pérennisés par les gains en matière de compétitivité que le projet permettra de réaliser.** Ces gains devraient découler de i) l'amélioration, par le projet, de la qualité de la main-d'œuvre et de la gestion des MPME, de la qualité des institutions qui fournissent des services d'appui au développement du secteur privé, de l'accès des MPME aux financements, des réformes des politiques gouvernementales ayant une incidence négative sur le développement des chaînes de valeur, et de l'établissement de liens interentreprises entre les grandes sociétés et les MPME ; et ii) le concours apporté aux petits exploitants agricoles pour

les aider à réduire les pertes après récoltes et à assurer la disponibilité et la qualité des semences (à haut rendement, résistantes à la sécheresse et hâtives) ainsi que l'adoption de bonnes pratiques culturales, qui sont liées aux principales contraintes actives entravant la productivité des petits producteurs de soja et de pois d'Angole. L'accroissement de la productivité permettra aux usines de traitement d'huile comestible de s'approvisionner en huile brute produite sur place, au lieu de recourir à des importations coûteuses qui se chiffrent actuellement à 18 millions de dollars par an. L'approvisionnement en huile brute produite sur place et bon marché améliorera la compétitivité des usines de traitement d'huile comestible et leur procurera l'avantage compétitif requis pour exporter de l'huile comestible vers les régions du nord du Mozambique et de l'est de la Zambie. Ces régions sont éloignées des centres commerciaux/industriels de leurs pays respectifs.

#### 4.5. Gestion des risques

4.5.1 **Le projet pourrait courir certains risques liés à son exécution en temps utile, à sa durabilité ou à son impact sur les bénéficiaires visés.** Le tableau 4.6 présente ces risques et les mesures d'atténuation connexes.

**Tableau 4.6.**  
**Risques et mesures d'atténuation**

<b>Risque</b>	<b>Mesure d'atténuation</b>
1. Une mise en œuvre inefficace des activités ayant trait aux dons de contrepartie pour l'innovation financière du projet pourrait ne pas conduire à des changements dans l'octroi d'emprunts aux MPME	L'assistance technique et des Groupes de parties prenantes dont les membres sont issus des secteurs public et privé seront utilisés pour assurer un engagement efficace des banques commerciales à innover et à accroître les prêts aux MPME.
2. Faible priorité accordée au développement des cultures d'exportation non traditionnelles	Le projet prévoit des campagnes de promotion et de sensibilisation destinées à encourager le développement des chaînes de valeur agro-industrielles non traditionnelles.
3. La variabilité climatique et la fluctuation des cours internationaux des denrées agricoles pourraient entraver l'atteinte des objectifs relatifs au revenu des petits exploitants agricoles	Des variétés de semences améliorées qui sont hâtives, à haut rendement et plus résistantes à la sécheresse seront promues dans le cadre du projet, pour atténuer les risques de variabilité climatique. La flexibilité des agriculteurs, grâce à la substitution des cultures et à l'identification de nouveaux débouchés, sera par ailleurs encouragée en vue d'atténuer les risques de fluctuation des prix.
4. Sélection inefficace des MPME pour le projet	Un groupe de parties prenantes issues des secteurs public et privé aidera l'équipe d'exécution du projet à choisir les MPME devant bénéficier de l'appui du projet.
5. Les agriculteurs ne reçoivent pas le bon prix pour leurs produits, en raison de mauvais renseignements sur le marché ; et les banques commerciales n'octroient pas suffisamment de prêts aux MPME, cette situation étant liée à de mauvaises pratiques commerciales	Les communications au niveau des chaînes de valeur seront renforcées dans le cadre du projet, pour améliorer la fourniture de renseignements sur le marché à toutes les parties prenantes de la chaîne.  Des services de mentorat et de conseil seront fournis à certaines MPME pendant une durée d'environ deux ans, pour réduire ce risque.
6. Coordination inefficace de la grande équipe de gestion du projet.	Le renforcement des capacités du MIC comme le prévoit le projet réduira ce risque.

#### **4.6. Gestion du savoir**

**4.6.1 Le projet adopte une approche globale des questions de création d'emplois et de compétitivité du secteur privé du Malawi.** En tant que première intervention du genre dans le pays, le projet générerait des enseignements revêtant de l'intérêt pour le gouvernement, le secteur privé, les partenaires au développement et d'autres parties prenantes. Parmi les principaux processus de création du savoir prévus dans le projet figurent une enquête de référence, une enquête intégrée sur la population active, des revues du projet et l'évaluation finale du projet. Le savoir créé dans le cadre du présent projet sera diffusé par le biais des sites Web du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que de la Banque africaine de développement. L'équipe du projet organisera en outre des séances interactives avec les parties prenantes, pour diffuser les rapports et d'autres produits du savoir.

### **V. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET CONFORMITÉ**

#### **5.1 Instrument juridique**

L'instrument juridique qui sera utilisé pour le projet est un accord de prêt conclu entre la République du Malawi (« Emprunteur ») et le Fonds africain de développement (le « Fonds »).

#### **5.2 Conditions préalables à l'intervention de la Banque**

Emprunteur

##### **5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt**

L'entrée en vigueur de l'accord de prêt sera subordonnée à la satisfaction, par l'Emprunteur, des conditions stipulées dans la section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie (entités souveraines) du Fonds.

##### **5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement**

Le Fonds ne sera tenu de procéder au premier décaissement du don que sous réserve de l'entrée en vigueur de l'accord de prêt, conformément au paragraphe 5.2.1 ci-dessus et de la satisfaction, par l'Emprunteur, des conditions suivantes

- a) l'Emprunteur aura ouvert un compte spécial en devises auprès d'une banque jugée acceptable par le Fonds, pour le dépôt des fonds du prêt
- b) L'Emprunteur aura soumis, pour la non-objection du Fonds, un projet de protocole d'accord entre le MoIT et le MAIWD, en vue de la prestation de services de vulgarisation agro-industrielle pour le développement de chaînes de valeur précises dans le cadre du projet.

##### **5.2.3 Autres conditions**

L'obligation du Fonds à procéder aux décaissements ultérieurs sera subordonnée à la soumission, par l'Emprunteur, des justificatifs acceptables par le Fonds de la satisfaction des conditions suivantes :

- a) L'affectation d'un deuxième fonctionnaire chargé de la passation des marchés et d'un fonctionnaire chargé du genre à l'équipe de gestion du projet, au plus tard le 31 mars 2012 ; et
- b) La création de i) un Comité de pilotage du projet ; et ii) un Groupe composé des parties prenantes au projet dont la structure et les membres seront jugés acceptables par le Fonds, au plus tard le 31 mars 2012.

### **5.3. Conformité aux politiques de la Banque**

- a) Les objectifs du projet sont cohérents avec la *Stratégie à moyen terme (2008-2012)* de la Banque et la *Stratégie des opérations du secteur privé*, eu égard en particulier à l'accent mis par le projet sur le secteur privé et le renforcement des compétences grâce à la formation, à la création d'emplois et à l'accès aux finances.
- b) En outre, le projet est conforme aux dispositions pertinentes de la *Politique concernant les dépenses admissibles aux financements du Groupe de la Banque*, de la *Politique sur les mesures de protection environnementale et sociale*, et du document intitulé *Égalité entre les genres et autonomisation des femmes : plan d'action mis à jour (2009-2011)* de la Banque.

Aucune dérogation par rapport aux politiques de la Banque n'est sollicitée dans la présente proposition.

## **VI. RECOMMANDATION**

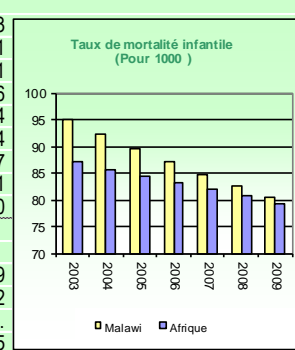
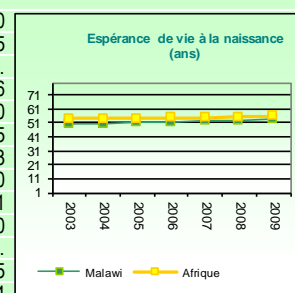
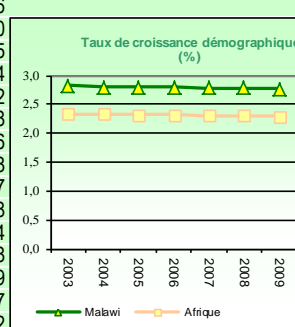
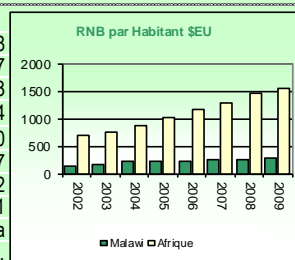
La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver la proposition de prêt d'un montant de 10 millions d'UC en faveur du gouvernement de la République du Malawi pour financer le projet décrit et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

# Annexe I : Indicateurs Socio-économiques Comparatifs

## Malawi

### INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Malawi	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )		118	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2010	15,7	1 031	5 659	1 117
Population urbaine (% of Total)	2010	19,8	39,9	45,1	77,3
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2010	132,4	34,0	69,9	20,4
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	280	1 525	2 968	37 990
Participation de la Population Active - Total (%)	2010	41,5	40,1	61,8	60,7
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2010	49,7	41,0	49,1	52,2
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. hum.	2007	0,490	0,433	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 169 pay)	2010	153	n.a	n.a	n.a
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2005-08	...	42,3	25,2	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2010	2,8	2,3	1,3	0,6
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2010	5,4	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2010	45,9	40,3	29,0	17,5
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2010	3,5	3,8	6,0	15,4
Taux de dépendance (%)	2010	96,2	77,6	55,4	49,2
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2010	98,9	99,5	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2010	22,5	24,4	49,4	50,6
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2010	54,6	56,0	67,1	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2010	55,4	57,1	69,1	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2010	39,2	34,2	21,4	11,8
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2010	11,4	12,6	8,2	8,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2010	78,4	78,6	46,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2010	110,8	127,2	66,5	6,9
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2010	5,4	4,4	2,7	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	510,0	530,2	290,0	15,2
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2006	41,7	...	61,0	...
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2008	2,0	58,3	109,5	286,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2008	26,2	113,3	204,0	786,5
Naissances assistées par un personnel de santé q	2006	53,6	50,2	64,1	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	80,0	64,5	84,3	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2005-08	...	65,4	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	56,0	41,0	53,6	99,5
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH	2007	11,9	4,9	0,9	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2009	304,0	294,9	161,0	14,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2009	95,0	79,9	81,0	95,1
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2009	92,0	71,1	80,7	93,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2006	15,5	30,9	22,4	...
Apport journalier en calorie par habitant	2007	2 172	2 465	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2008	9,7	5,7	2,9	7,4
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2009	119,3	102,7	107,2	101,3
Primaire - Filles	2009	121,1	99,0	109,2	101,1
Secondaire - Total	2009	29,5	37,8	62,9	100,1
Secondaire - Filles	2009	27,6	33,8	61,3	99,6
Personnel enseignant féminin au primaire (% du tot)	2005-09	...	47,0	60,5	81,4
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2008	72,8	64,8	80,3	98,4
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2008	80,2	74,0	86,0	98,7
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2008	65,8	55,9	74,8	98,1
Dépenses d'éducation en % du PIB	2005-08	...	4,6	3,8	5,0
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	37,2	7,8	10,6	10,9
Taux annuel de déforestation (%)	2005-09	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2005-09	...	10,9	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2009	0,1	1,1	2,9	12,5



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2011

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

## Annexe II : Opérations du Groupe de la Banque au Malawi

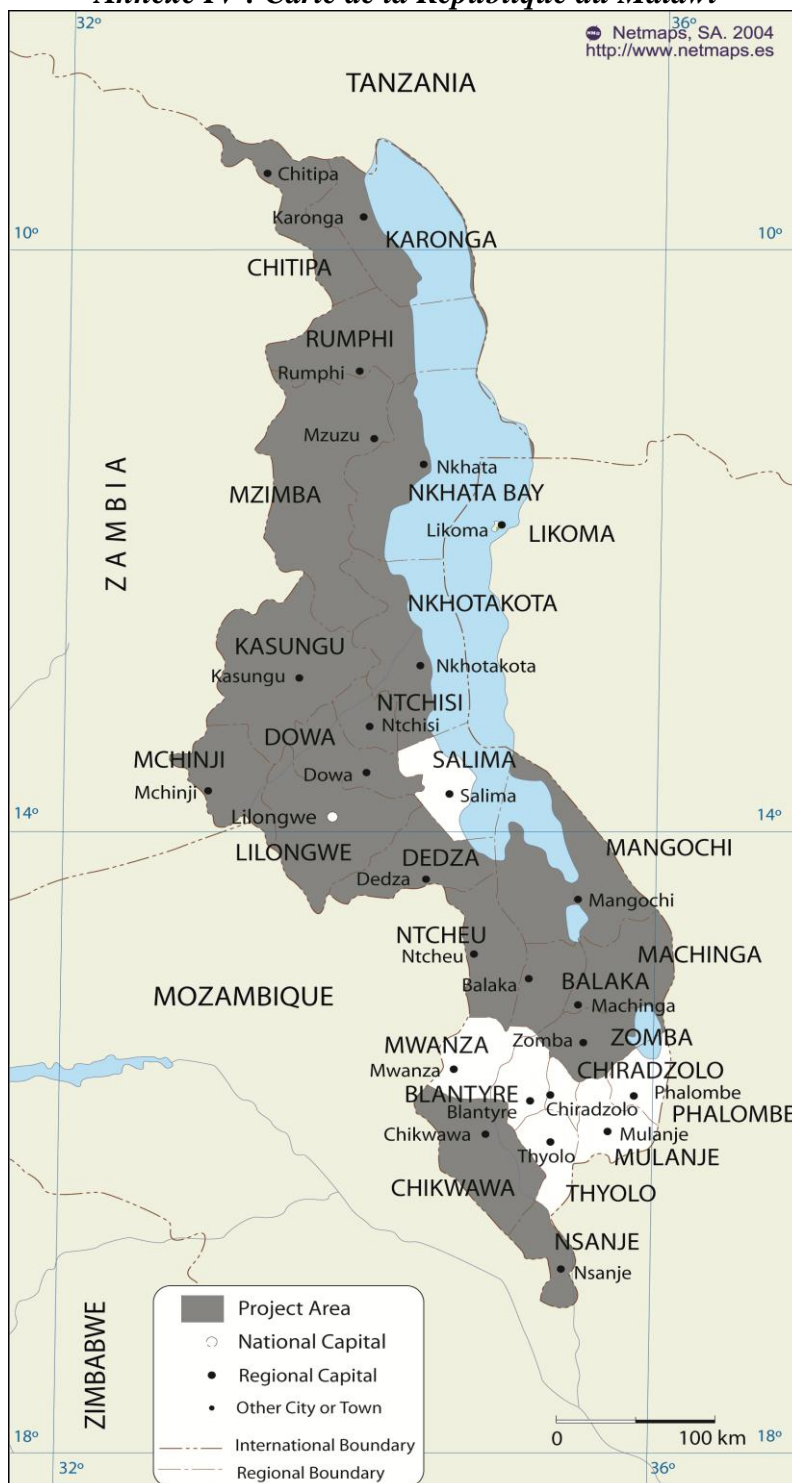
	Secteurs/Opérations	Date d'approbation	Type de financement	Montant approuvé (en millions d'UC)	Décaissements (millions d'UC)	Taux de décaissement	Note de performance actuelle	Âge
	<b>AGRICULTURE</b>							
1	Production & commercialisation petites exploitations							
	Prêt FAD	26/07/06	Prêt	15,0	9,00	60,0%	2,31	5,2
2	Appui à l'infrastructure agricole							
	Prêt FAD	09/09/09	Prêt	15,0	1,31	8,7%	2,15	2,1
	<b>SECTEUR SOCIAL</b>							
3	Appui au secteur de la santé							
	Prêt FAD	24/11/05	Prêt	15,0	11,33	75,5%	2,36	5,9
4	Appui à l'enseignement secondaire V							
	Prêt FAD	07/06/06	Prêt	15,0	11,21	74,7%	2,00	5,3
5	Appui au développement économique local							
	Prêt FAD	24/09/08	Prêt	14,0	0,68	4,8%	2,11	3,0
6	Prêt supplémentaire au développement économique local							
	Prêt FAD	09/12/10	Prêt	3,2	0,00	0,0%	-	0,8
	<b>EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>							
7	Programme national de mise en valeur des ressources en eau							
	Prêt FAD	02/07/08	Prêt	15,2	3,79	24,9%	2,25	3,3
	Don FAD		Don	10,7	0,73	6,8%		
	Fonds fiduciaire IAEAR		IAEAR	3,4	1,22	36,2%		
8	Accès à l'eau & à l'assainissement pour les pauvres urbains	28/12/09	FAE	0,6	0,20	35,1%	2,31	1,8
9	Renforcement S&E secteur de l'eau au Malawi	28/01/10	FAE	1,7	0,68	38,8%	-	1,7
10	Développement bassin fleuve Songwe	25/05/10	FAE	3,12	0,00	0,0%	-	1,4
	<b>TRANSPORT</b>							
1	Réhabilitation grand axe routier Blantyre-Zomba (Prêt)	22/05/09	Prêt	23,0	0,00	0,0%	1,56	2,4
1	Étude de faisabilité Ntcheu-Tsangano-Mwanza (Don)		Don	1,1	0,04	3,3%		
2	Multinational : Corridor routier de Nacala							
	Prêt FAD	24/06/09	Prêt	14,3	0,09	0,6%	2,10	2,3
	<b>TOTAL</b>			<b>164,6</b>	<b>40,3</b>	<b>24,5%</b>		
	<b>Total prêts</b>			<b>144,0</b>	<b>37,5</b>	<b>26,0%</b>		
	<b>Total dons</b>			<b>20,7</b>	<b>2,9</b>	<b>13,8%</b>		

**Annexe III : Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement au Malawi**

DONATEUR	TITRE DU PROJET	Montant	DOMAINES D'INTERVENTION
<b>Banque mondiale</b>	Projet d'assistance technique concernant l'environnement des entreprises	18,7 millions d'USD	Le projet (cofinancé avec l'UE) vise à renforcer les réformes destinées à améliorer le climat de l'investissement, par l'appui aux institutions chargées des droits de propriété privée, et aux institutions de développement du secteur privé, et par la promotion de l'accès au crédit grâce un programme de subvention de contrepartie
	Projet d'assistance technique au secteur financier	28,2 millions d'USD	Le projet appuie : a) le renforcement des capacités de réglementation et de supervision du secteur financier ; b) l'infrastructure financière ; c) la protection des consommateurs de produits financier et la bonne connaissance des finances ; d) le renforcement des capacités de l'unité des politiques financières du ministère des Finances, y compris la capacité à élaborer des politiques qui appuient le financement à long terme ; et e) les frais administratifs du Fonds fiduciaire multidonateurs de développement du secteur financier
	Projet d'appui à la gouvernance du secteur minier et à la croissance	24,5 millions d'USD	Le projet cofinancé par l'UE appuie des activités qui aident le gouvernement à a) instaurer un cadre efficient, transparent et respectueux de l'environnement pour la gestion des droits et activités minières ; b) mettre en place des dispositifs transparents pour la création et l'utilisation optimales des revenus miniers ; et c) améliorer le cadre propice au développement du secteur minier, par la collecte et la diffusion de géo-données, favoriser le développement durable de l'activité minière artisanale à petite échelle, accroître le nombre de citoyens du Malawi diplômés de l'enseignement supérieur dans le domaine des mines, et améliorer le cadre stratégique du développement de l'infrastructure liée à l'activité minière
<b>USAID</b>	Development Credit Authority(DCA) / crédit de développement	13 millions d'USD	Une garantie de l'USAID destinée à renforcer la capacité des banques partenaires à octroyer des prêts aux MPME du secteur agricole et des secteurs connexes du Malawi. L'USAID partage 50 % de la garantie pour les pertes nettes en principal de la banque partenaire, pour des prêts remplissant les conditions requises. Le montant maximal des prêts est de 20 000 USD. Partenaires : Standard Bank, OIBM et IndeBank.
	Initiative pour le développement des relations avec les marchés (MLI)	4 millions d'USD	Le projet appuie les solutions novatrices destinées à développer les liens des petits producteurs avec les marchés et à élargir la gamme des options de vente. Le projet octroie des dons à des commerçants de petite et moyenne envergure, des associations de producteurs, de grandes entreprises de commerce/transformation et à la bourse des produits agricoles (ACE).

DONATEUR	TITRE DU PROJET	Montant	DOMAINES D'INTERVENTION
UE	Renforcement des capacités pour le commerce et le développement du secteur privé	10,95 millions d'EUR	L'objectif principal du projet est de faire reculer la pauvreté au Malawi par la promotion des exportations et la diversification de l'économie, y compris le secteur minier. Composantes: Systèmes informatiques pour le commerce et la statistique – 3 millions € (Assistance technique + Estimation du projet avec NSO) Développement de l'infrastructure de SQAM – 3,8 millions € (accord de contribution avec PNUD) Développement du secteur minier – 4,15 millions € (accord administratif avec la BM)
	Conseiller supérieur au commerce et au développement du secteur privé	200 000 EUR	Aider le ministère de l'Industrie et du Commerce et les institutions publiques compétentes à élaborer et mettre en œuvre des politiques de développement des échanges et du secteur privé, et à mettre en place des cadres appropriés de mise en œuvre et de suivi des politiques industrielles, commerciales et d'investissement, qui contribueront à la déclaration principale sur la vision du gouvernement.
PNUD	Développement d'entreprises durables (GSB)	1,4 million d'USD	Le projet concerne des modèles d'entreprise favorables aux pauvres, qui lient les entreprises avec des pauvres tels que les petits producteurs et les groupements féminins.
	Projet de développement intégré pour les jeunes (IYDP)	1,05 million d'USD	Le projet est axé le développement de l'entrepreneuriat des jeunes et l'élaboration de la politique nationale de l'emploi.
	Inclusion financière au Malawi (FIMA)	6,2 millions d'USD	Le projet porte sur le développement des capacités des IMF.
DFID	Facilité pour l'innovation en entreprise	1,6 million d'USD	Projet pilote pour essayer des méthodes destinées à appuyer le développement des activités inclusives, principalement par le biais de l'assistance technique à des entreprises / ONG. L'organe d'exécution de la facilité est Imani Development.
	Ampoules électriques à faible consommation d'énergie	4,8 millions d'USD	Remplacer les ampoules électriques existantes au Malawi par des ampoules économiques, afin de réduire la demande d'électricité. L'exécution du projet passe par ESCOM et le ministère des ressources naturelles, de l'Énergie et de l'Environnement.
BAD	Projet d'appui au développement économique local (LED)	18,66 millions d'UC	L'objectif principal du projet est d'améliorer les conditions socioéconomiques de la population rurale, par le renforcement des activités économiques dans 4 centres de croissance ruraux situés dans 4 districts du pays.

## Annexe IV : Carte de la République du Malawi

**Avertissement :**

Cette carte est exclusivement destinée à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les noms utilisés et le tracé des frontières qui y apparaissent n'impliquent de la part de la Banque africaine de développement aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire ni approbation ou acceptation desdites frontières.

**MALAWI : PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN PRET FAD DE  
10.000.000 UC DESTINE A FINANCER LE PROJET D'APPUI A LA  
COMPETITIVITE ET LA CREATION D'EMPLOIS**

**LE RESULTAT DES NEGOCIATIONS**

Les délégations de la République du Malawi et de la Banque Africaine de Développement ont tenu des négociations, le 23 Novembre 2011, sur un prêt FAD de 10.000.000 UC destiné à financer le Projet d'Appui à la Compétitivité et la Création d'Emplois. Lesdites négociations ont été réalisées par vidéoconférence entre Lilongwe et Tunis et ont été conclues avec succès. Les deux parties ont accepté les termes et conditions de l'accord de don.